



**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

Honneur - Fraternité - Justice

**Ministère de la Culture, de la Jeunesse,  
des Sports et des Relations avec le Parlement**

# **STRATEGIE NATIONALE DE LA JEUNESSE 2024-2030**



## Sommaire:

RESUME EXECUTIF .....	4
ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	5
GLOSSAIRE.....	6
INTRODUCTION .....	10
PREMIERE PARTIE : RESULTATS DU DIAGNOSTIC.....	11
1- CONTEXTE .....	11
2 RESULTATS DU DIAGNOSTIC .....	12
2-1- Concept « jeunesse » population cible .....	12
Parcours d'accès au marché du travail.....	14
Parcours de la santé physique, mentale et reproductive : .....	15
Parcours de la participation citoyenne, civique et communautaire :.....	16
2-3- Cadres institutionnels intervenant dans la jeunesse et le secteur de la jeunesse : .....	17
2-4 Capacités institutionnelles des Directions en charge de la Jeunesse : .....	20
DEUXIEME PARTIE : CADRE LOGIQUE DE LA SNJ 2024-2030 .....	25
3. Vision, Fondamentaux et principes de base .....	25
3.1 Vision de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2024-2030.....	25
3.2 Fondements et cadres de référence nationaux et internationaux : .....	25
3.3 Principes directeurs de la stratégie: .....	26
3.4 Axes et objectifs stratégiques de la SNJ 2024-2030 : .....	27
TROISIEME PARTIE : MISE EN OEUVRE .....	37
1. Mécanismes de mise en œuvre et responsabilités : .....	37
2. Le suivi-évaluation et interpellation : .....	40
Axes et objectifs stratégiques de la SNJ 2024-2030 : .....	42
Objectif 1-1-1 Organisation et institutionnalisation du secteur de la jeunesse .....	42
Objectif 2-1-1 : Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (y compris les infrastructures).....	43
Nombre d'associations de jeunes fréquentant les maisons de jeunes ; .....	43
Objectif 1-2-1 : Renforcer la participation civile des jeunes à la vie associative. ....	44
Objectif 3.2.1 Soutenir les organisations et initiatives de jeunesse pour atteindre les objectifs de développement durable.....	47

Objectif 1-3-1 : Promouvoir le sport de masse pour le développement et atteindre les objectifs de développement durable .....	48
Objectif 1-2-1: Améliorer les capacités des jeunes en général et des groupes vulnérables (adolescents analphabètes- jeunes en déperdition scolaire-jeunes en dehors de l'école) en particulier pour obtenir une bonne éducation et de meilleures compétences professionnelles et sociales.....	49
Objectif 1-2-2 : Accompagner les groupes de jeunes vulnérables (jeunes non scolarisés et sans emploi, - jeunes chômeurs) pour accéder au marché du travail.....	50
Objectif 1-2-3: Améliorer et promouvoir les services de santé mentale et de santé de la reproduction des jeunes, en particulier chez les groupes vulnérables (les filles mariées-jeunes ayant des handicaps-jeunes souffrant de troubles mentaux).....	51
Objectif-1-2-4: Améliorer les opportunités alternatives et les facteurs de protection pour les groupes vulnérables (jeunes réfugiés , jeunes délinquants, jeunes exposés à la discrimination fondée sur le sexe ou la race) dans le parcours de la participation civile et de la citoyenneté. ....	52
Objectif 1-2-5 : Créer un réseau d'acteurs et de parties prenantes dans les questions de jeunesse au sein de divers secteurs (éducation et formation professionnelle - travail et entrepreneuriat - participation citoyenne – santé).....	54
Objectif 2.3.1 Plaider et mettre en évidence les problèmes des jeunes aux niveaux national et régional .....	55
ANNEXES .....	57
Annexe (1) Jeunesse et parcours de la vie .....	57
Etudes et rapports :.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## RESUME EXECUTIF

La stratégie nationale de la jeunesse (SNJ) 2024-2030 fait suite aux stratégies de 2004-2008, 2011-2015 et 2016-2020 et intervient dans un contexte favorable marqué par les engagements du Président de la République et un cadre programmatique inclusif fondé sur la répartition équitable des fruits de la croissance.

Elle est organisée en trois parties :

**La première partie** présente une synthèse des résultats du diagnostic et de l'analyse des cadres institutionnels impliqués dans le secteur de la jeunesse et jette la lumière sur les questions et défis majeurs auxquels sont confrontés les jeunes en Mauritanie aux niveaux individuel, institutionnel et de politiques publiques.

Ces défis traitent des structures en charge de la jeunesse et identifient les besoins des jeunes dans les domaines de l'Enseignement professionnel et technique, de l'accès au marché du travail, de la santé mentale et reproductive, enfin, de la participation communautaire.

**La deuxième partie** traite du cadre logique qui présente la vision de la stratégie dans laquelle la République Islamique de Mauritanie s'est engagée, les fondamentaux sur lesquels elle s'appuie, les principes qui la régissent et sa déclinaison en deux axes principaux : (i) **la promotion de la jeunesse, du Sport, des Loisirs et l'encadrement de la vie associative** ce qui relève de la responsabilité directe du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, et (ii) **l'intégration socio-économique des jeunes à travers les interventions des différents départements ministériels en mettant l'accent sur les groupes de jeunes vulnérables.**

- **Le premier axe : *La promotion de la jeunesse, du Sport, des Loisirs et l'encadrement de la vie associative* comprend trois résultats principaux que le Ministère en charge de la Jeunesse vise à atteindre d'ici 2030 :**

**Résultat 1-1 : Le secteur de la jeunesse est organisé, efficace et professionnalisé.**

**Résultat 1-2 : Les jeunes sont actifs dans la vie publique et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux local et national.**

**Résultat 1-3 : Le secteur des loisirs et du sport est moderne, diversifié et accessible à tous les jeunes.**

- **Le deuxième axe : l'insertion économique et sociale des jeunes à travers les différents secteurs comprend trois résultats à atteindre d'ici 2030 :**

**Résultat 2-1 : Les jeunes possèdent des facteurs de protection qui assurent la sécurité de leur transition dans les divers parcours de la vie.**

**Résultat 2-2 : Les institutions en lien avec les questions de jeunesse coopèrent et travaillent en parfaite coordination les unes avec les autres.**

**Résultat 2-3 : Les stratégies et politiques publiques sont inclusives et soutiennent tous les jeunes en Mauritanie.**

A ces résultats sont déterminés des objectifs qui permettent de les atteindre. Les résultats précédents s'inspirent des priorités de la Mauritanie dans la réalisation des Objectifs de développement durable et de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée SCAPP 2016-2030 d'une part, et des conclusions du diagnostic d'autre part. Sous chaque résultat, comporte un ensemble d'objectifs stratégiques qui devront être atteints d'ici 2030, et des interventions prioritaires de chaque objectif stratégique ont été définies pour clarifier les actions d'ici 2025.

**La troisième partie** traite des responsabilités de mise en œuvre, repose sur une approche basée sur des projets simples qui est un modèle pratique efficace dans le contexte mauritanien, précise le dispositif de pilotage et les mécanismes de suivi. Elle est complétée par un cadre de résultats qui précise pour chaque résultat les interventions prioritaires, les indicateurs qui peuvent être binaires (0 ou 1), normaux (entre 0 et 100%) ou inverses (en dessous de la valeur de référence) et leur évolution selon des valeurs de référence et des valeurs cibles.

## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APV	Approche du parcours de la vie
NINI	Ni à l'école, ni en emploi, ni en apprentissage
OEEO	Outils d'évaluation des capacités organisationnelles
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée
P §P	Programmes et Projets

## GLOSSAIRE

<b>Stratégie nationale de la jeunesse</b>	C'est un ensemble d'objectifs déclinés en plans d'action temporisés en parfaite harmonie avec la politique nationale de la jeunesse, se rapportant aux choix et à l'identification des résultats prioritaires à long terme et est basée sur une perspective (perspective et logique d'intervention), sur un ensemble d'interventions, de responsabilités de mise en œuvre, de ressources disponibles pour la mise en œuvre ainsi que sur un cadre de suivi, d'évaluation et de vérification.
<b>Cadres institutionnels</b>	Toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales qui contribuent à l'organisation du secteur de la jeunesse et dont les politiques et interventions vont de paire avec la Stratégie nationale de la jeunesse.
<b>Enseignement de qualité</b>	Toutes les formes d'éducation officielle et non officielle et de formation professionnelle qui visent à fournir au jeune garçon et à la jeune fille les aptitudes et compétences nécessaires à leur intégration au marché du travail dans le cadre du concept de travail décent.
<b>La vulnérabilité</b>	Il s'agit d'un état d'insuffisance de ressources disponibles et/ou d'exposition à des événements et conditions défavorables pouvant affecter la capacité de la jeunesse dans toute sa diversité (jeunes femmes et hommes de différents parcours socio-économiques) à faire face à des situations critiques et à tirer parti des opportunités, ce qui peut entraîner des dommages cumulatifs tel que l'effet « boule de neige » sur d'autres aspects de la vie. La vulnérabilité peut se rapporter à un individu, à un groupe ou une minorité d'une société donnée. Les institutions et les structures sociales ont la responsabilité de fournir une protection et d'atténuer les conséquences négatives des événements sur la vie de ces groupes.
<b>Politique nationale de la jeunesse</b>	L'orientation ou la position officielle de l'État vis-à-vis des questions de la jeunesse.
<b>La jeunesse</b>	Dans le cadre de la présente stratégie, le terme « Jeunesse » où qu'il soit utilisé, désigne le groupe des jeunes mauritaniens - tous sexes confondus- vivant, ou non, sur le territoire national mauritanien : y compris les jeunes réfugiés, étrangers et émigrés établis en Mauritanie dont l'âge se situe entre 15 et 35 ans. Cette limite entre tranches d'âge de ce groupe reste sensible au genre, au lieu de résidence et aux événements de la vie vécus par les jeunes tout au long du parcours de leur vie.
<b>Les jeunes hors système éducatif</b>	Ce sont les jeunes ayant atteint l'âge de la scolarisation, mais qui n'ont profité ni d'un enseignement dans des écoles primaires ou

	secondaires ni d'aucune autre éducation formelle.
<b>Réseau de la stratégie basé sur les sujets</b>	C'est un ensemble d'acteurs, d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux et de parties prenantes impliqués dans les problématiques de la jeunesse. Ils possèdent chacun un ensemble de ressources (connaissances - autorité – légitimité, ressources matérielles et morales) avec lesquelles ils contribuent à la mise en œuvre d'interventions au profit de la jeunesse. Ce réseau est dirigé par un chef de file de réseau considéré comme un intervenant majeur et un facilitateur. Il s'agit généralement d'un intervenant gouvernemental (relevant du Ministère en Charge de la Jeunesse).
<b>Boom de jeunesse</b> / croissance de la jeunesse	C'est un phénomène démographique temporaire qui se produit lorsque les taux de mortalité infantile régressent et quand la fécondité diminue si rapidement que le nombre des naissances précédentes devient supérieur à celui des naissances suivantes créant ainsi de grands groupes en âge de travailler (15-64 ans) et donnant place à une inflation de la pyramide des âges.
<b>Les acteurs opérant directement avec les jeunes</b>	Ce sont les personnes qui participent à l'effort de promotion de la jeunesse, Qu'il s'agisse d'animateurs ou de formateurs, ces personnes doivent avoir des connaissances et une expertise spécialisée dans le domaine, car ce sont elles qui sont concernées par la conception et l'exécution des programmes et activités destinés aux jeunes, dans le but de les développer au niveau individuel et collectif.
<b>Le sous-emploi</b>	Il s'agit de mesurer le niveau de l'emploi et de l'utilisation de la main-d'œuvre dans l'économie et d'examiner dans quelle mesure la main-d'œuvre est utilisée en termes de compétences, d'expérience et de disponibilité de travail. C'est le travail qui entre dans la catégorie du sous-emploi comprenant les travailleurs hautement qualifiés qui occupent des emplois peu rémunérés ou ne demandant que peu de spécialisation et les travailleurs à temps partiel qui préféreraient travailler à temps plein.
<b>L'action pour la promotion des jeunes</b>	Il s'agit de toute action menée pour promouvoir et développer la jeunesse, que ce soit par les jeunes eux-mêmes ou par toute autre partie agissant en leur faveur, dans le but d'améliorer leurs compétences, de soutenir leur développement et leur Autonomie, d'encourager leur participation et de les accompagner jusqu'à ce qu'ils deviennent des citoyens actifs dans leur société.
<b>Les acteurs et intervenants</b>	Il s'agit de Tout regroupement d'institutions ou d'individus intéressés et concernés par les questions de la jeunesse, y compris les institutions gouvernementales et non gouvernementales, les organisations de la société civile, les

	associations de jeunes et les individus.
<b>La frange des jeunes défavorisés</b>	Ce sont les jeunes qui, étant privés d'une ou plusieurs dimensions du bien-être (éducation, travail, participation à la vie civique), sont effectivement défavorisés en raison d'un manque de ressources, de services ou de soutiens dont jouissent les jeunes lors d'événements significatifs ou imprévus et à l'occasion des mérites enregistrés au cours de leurs cursus. Cette catégorie nécessite des interventions diversifiées et des programmes de seconde chance.
<b>Les jeunes à risque</b>	Il s'agit des jeunes exposés à des facteurs de risque mais non encore affectés par des conséquences négatives sur leur personnalité ou ceux qui sont menacés par le plus bas niveau de risque et donc requièrent des mesures préventives de la part des institutions concernées. L'on peut citer parmi ceux-ci : les jeunes qui ne sont pas actifs dans la vie publique et la participation civique, ou les jeunes non scolarisés n'ayant pas pu acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour l'accès au marché du travail.
<b>Le groupe des jeunes au sein du bon parcours</b>	Constituent, habituellement, le groupe des jeunes ayant bénéficié des services ou du soutien de leur entourage ou des institutions sociales pour assurer la bonne transition dans leurs différents parcours. En effet, plus le jeune possède de facteurs de protection et de flexibilité, plus sa transition est sûre et sa capacité à prendre en main le contrôle de sa vie est grande ; idem pour la diversité de ses choix et leur impact sur son développement tout au long de la vie.
<b>Le secteur de la jeunesse</b>	Outre les jeunes en tant que composante démographique, le secteur de la jeunesse comprend tous les cadres gouvernementaux et non gouvernementaux, institutionnels et semi-institutionnels, œuvrant au profit de la jeunesse, ainsi que les équipements et infrastructures dédiés à la jeunesse.
<b>Les projets simples</b>	Dans le contexte de la stratégie, ces projets sont définis comme des projets axés sur la jeunesse. Ils commencent par la conception des premiers modèles de projets pilotes, sont par la suite amendés avant d'être exécutés à travers un réseau d'acteurs disposant de ressources intégrées qu'ils gèrent et investissent pour atteindre les objectifs de la Stratégie.
<b>L'approche du parcours de la vie</b>	L'approche du parcours de la vie comporte cinq paramètres généraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'évolution au cours de la vie, ou l'étude de la vie au fil du temps, ce qui fournit des informations riches ;</li> <li>- Le tutorat, comme construction de la vie et interaction avec les contraintes sociales et structurelles ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps et le lieu et leur importance car ils permettent de juger le contexte historique ;</li> <li>- Le moment significatif indiquant quand les événements se produisent au cours du cheminement de la vie ; et la vie sociale qui met en évidence l'interaction avec les « autres personnes importantes ».</li> </ul>
<b>L'animateur socioéducatif</b>	Personne qui veille à l'organisation des activités culturelles socioéducatives et de jeunesse menée au sein des centres et maisons de jeunes ayant des objectifs éducatifs et d'orientation destinés aux jeunes.
<b>la citoyenneté digitale</b>	C'est la capacité de participation sociétale via Internet, y compris en créant les conditions favorables à un comportement sûr et responsable sur Internet.
<b>L'organisation de l'environnement de la jeunesse</b>	L'environnement du secteur de la jeunesse décrit les composantes du secteur de la jeunesse et analyse les relations et leur impact sur les jeunes en quatre sous-systèmes hiérarchisés (système ouvert) à savoir : le système global, le système externe, le système institutionnel intermédiaire et le système individuel.

## INTRODUCTION

La formulation de la stratégie nationale de la jeunesse intervient dans un contexte favorable caractérisé par les engagements du Président de la République en faveur de la jeunesse et l'amorce d'un programme de développement durable basé sur l'équité et la redistribution de la croissance.

Adossée sur la capitalisation des stratégies précédentes, la stratégie est organisée en trois parties. La première partie présente une synthèse des résultats du diagnostic et de l'analyse des cadres institutionnels impliqués dans le secteur de la jeunesse et jette la lumière sur les questions et défis majeurs auxquels sont confrontés les jeunes en Mauritanie aux niveaux individuel, institutionnel et de politiques générales. Elle met l'accent sur les politiques qui affectent les jeunes et leurs conditions de vie. Elle passe en revue quatre parcours dans la vie des jeunes (éducation, accès au marché du travail, santé reproductive et mentale, participation civique et citoyenneté) en se focalisant, dans chaque volet, sur les groupes vulnérables (à risque et défavorisés), suite au manque d'interventions ciblant le renforcement des facteurs de leur protection.

La deuxième partie aborde le cadre logique de la stratégie, la portée de ses interventions et les cadres de référence nationaux et internationaux qui la guident. Elle traite de la vision de la stratégie dans laquelle la République islamique de Mauritanie s'est engagée et des principes qui la régissent. Cette seconde partie de la stratégie s'articule autour de deux axes principaux ; le premier concerne la promotion de la jeunesse, du Sport, des Loisirs et l'encadrement de la vie associative ; ce qui relève de la responsabilité directe du Ministère en charge de la Jeunesse, et le second est relatif à l'intégration socio-économique des jeunes à travers les interventions des différents départements ministériels en mettant l'accent sur les groupes de jeunes vulnérables.

La troisième partie traite des responsabilités de mise en œuvre. Elle précise le dispositif de pilotage et les mécanismes de suivi. A ce niveau, la stratégie adopte une méthodologie de mise en œuvre basée sur des projets simples et innovants. Un réseau d'acteurs et d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux concernés par la question de la jeunesse se charge de l'exécution, en collaboration active avec les organisations et les associations de jeunes en leur qualité de partenaires de mise en œuvre et sous la responsabilité du Ministère chargé de la jeunesse et des sports. A la lumière des résultats du diagnostic, la stratégie fournit un cadre de suivi et d'évaluation et définit les indicateurs les plus importants liés aux objectifs stratégiques et aux interventions prioritaires.

## PREMIERE PARTIE : RESULTATS DU DIAGNOSTIC

### 1- CONTEXTE

La Stratégie Nationale de la Jeunesse **2024-2030** est l'aboutissement de la conjugaison des efforts du gouvernement mauritanien, à travers le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et des Relations avec le Parlement, et ceux des agences des Nations Unies présentes en République islamique de Mauritanie en particulier **l'UNESCO, l'UNICEF le FNUAP, le PNUD et l'UNHCR** ainsi que d'autres organisations intéressées par le secteur de la jeunesse.

Il s'agit du résultat d'un processus qui a commencé en 2020, suite à la création d'une Commission d'Orientation Technique mixte composée de représentants de certains secteurs gouvernementaux concernés par les questions de jeunesse et de représentants des partenaires techniques et financiers. Des consultations ont ainsi été entamées avec les acteurs et intervenants, les associations de jeunesse et les représentants de la jeunesse de toutes les Wilayas en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de jeunesse.

La Stratégie nationale de la jeunesse **2024-2030** fait suite à la Stratégie Nationale de Jeunesse 2004-2008, la Politique Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs 2011-2015 et la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2015-2020. Elle s'inspire des politiques nationales de la jeunesse poursuivies dans les pays ayant un contexte similaire.

Son élaboration intervient dans un contexte politique marqué par la prise en compte des Engagements du Président de la République contenues dans le PROPEP et sur le plan programmatique, par la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030), qui se propose d'accompagner le passage d'une économie peu diversifiée, peu créatrice d'emplois où prédomine le secteur informel, le taux de pauvreté, l'inégalité de genre à une économie inclusive durable avec la satisfaction des besoins essentiels de tous les citoyens, et l'accès au bien être dans un cadre de bonne gouvernance tenant compte des ODD et de l'agenda 2063 de l'UA.

## 2 RESULTATS DU DIAGNOSTIC

A partir de l'analyse de référence effectuée sur les rapports des concertations organisées avec les jeunes de toutes les Wilayas du pays et des bilans des Stratégies précédentes les constats suivants ont été ressortis :

- 1. Retards importants dans les domaines des infrastructures de jeunesse et des sports et des ressources humaines :** L'accompagnement efficace des jeunes passe par l'accès à des infrastructures collectives offrant des services de qualité ; la diversité et la qualité de ces services nécessite l'existence de ressources humaines qualifiées dans le domaine de l'encadrement organisationnel et de l'animation socio-culturelle, éducative et sportive.
- 2. Insuffisance en matière d'engagement et de participation des jeunes aux politiques de développement :** l'hétérogénéité de la jeunesse et l'étendue du territoire national ont été des facteurs limitatifs, aussi bien à la pleine participation qu'à la représentativité effective des jeunes dans les sphères de concertations démocratiques. A l'ère des nouvelles technologies, les jeunes placent cette participation comme aspiration prioritaire et souhaitent la mise en place de dispositifs participatifs traduisant la volonté d'être des acteurs dans la conception et le suivi des politiques publiques.
- 3. Faiblesse du système de financement du secteur de la jeunesse :** Certes l'Etat a alloué 1 % des recettes douanières pour la promotion des secteurs de la jeunesse, de la Culture et des sports ; néanmoins, ces efforts restent insuffisants pour répondre à une demande croissante guidée par la pression démographique.
- 4. Problèmes de ciblage et d'adaptation :** Même si la pauvreté est un défi national, les niveaux de vulnérabilités sont différents selon la segmentation des groupes de la jeunesse. Les analyses effectuées font ressortir en premier lieu un constat de forte vulnérabilité prédominant chez les jeunes sans formation sans emploi, les jeunes filles, et les jeunes en milieu rural.
- 5. Enjeux de la transversalité et nécessité de coordination de l'action dédiée à la jeunesse :** La promotion de la jeunesse souffre d'une fragmentation et d'un manque de coordination structurée qui affecte la valorisation des performances et l'impact de divers programmes et activités orientés à la jeunesse.

### 2-1- Concept « jeunesse » population cible

- Agés de 15 à 34 ans, les jeunes en Mauritanie constituent environ 34% de la population totale (près d'un million sept cent mille jeunes hommes et femmes selon les projections démographiques de 2022). On estime que d'ici jusqu'à 2050, la population active augmentera de 25 000 jeunes en moyenne, chaque année. Cela pourrait constituer une fenêtre démographique au profit de la croissance et au développement en Mauritanie, si toutefois des investissements sont orientés pour promouvoir les jeunes et assurer leur bonne transition de l'enfance vers l'autonomisation et la maturité .
- Le concept de jeunesse en Mauritanie est encore problématique et multi-référentiel ; il nécessite alors des clarifications tenant compte des transformations que traversent les jeunes, du contexte culturel, des conditions de vie et des expériences qu'ils connaissent. Conformément à la définition de la Charte Africaine de la Jeunesse, on admettra que l'âge des jeunes soit compris entre 15 et 35 ans. Les différences entre les sexes devront cependant être prises en compte sachant que les jeunes femmes auraient

tendance à traverser les transitions/parcours vers la vie adulte et le mariage avant les jeunes hommes.

- Les différences entre les jeunes des zones rurales, urbaines et pastorales devront également être observées étant entendu que les jeunes des zones rurales auraient tendance à abandonner plus souvent l'école, rejoindre le marché du travail et fonder une famille plus rapidement que les jeunes des zones urbaines. Un autre exemple que l'on peut citer est celui des jeunes réfugiés dont l'accès à l'emploi et l'accomplissement des études est souvent retardé avec, en conséquence, un retard sur leur étape de vie de jeunesse.

Par conséquent, il est recommandé pour les programmes et politiques axés sur les jeunes de rendre plus flexible la définition de jeunes pourvu que le groupe d'âge 15-35 ans soit le groupe le plus communément utilisé, avec des sous-groupes de jeunes.

## 2-2 Approche des parcours de la vie

### Parcours de l'enseignement professionnel et technique :

- Le taux de scolarisation en Mauritanie demeure faible. Le pourcentage de jeunes non scolarisés atteint 20 % au niveau de l'enseignement fondamental, 38 % au premier cycle secondaire, et augmente significativement au second cycle secondaire pour atteindre 64 % affichant des écarts entre les sexes en faveur des garçons représentant 68% au niveau du cycle secondaire. Selon le recensement de 2018, ce groupe social des jeunes constitue un large segment de 780 000 jeunes hommes et femmes en dehors de l'enseignement fondamental et secondaire et représente 45% des jeunes et adolescents en âge scolaire fondamental et secondaire.
- L'accès à l'enseignement supérieur et les faibles taux de réussite au baccalauréat constituent un défi supplémentaire. Par exemple, le taux de réussite au baccalauréat, pour l'année 2021, n'était que de 8% ainsi 46 587 élèves ont passé l'examen et seuls 3 742 ont réussi.
- Les jeunes ont des difficultés à s'inscrire dans la formation professionnelle et technique qui ne représente, d'ailleurs, que 0,5% de l'ensemble de l'enseignement supérieur, du fait que sa capacité d'accueil est limitée dans le secteur de la formation professionnelle. Les informations sur les jeunes et les stages de préparation à l'insertion sont insuffisantes.
- Le pourcentage de jeunes analphabètes (âgés de 15 à 24 ans) est d'environ 36 % et est plus élevé chez les filles (47 %). Cette catégorie est estimée à environ 297 000 garçons et filles analphabètes (15-24 ans) et est également concentrée dans les zones rurales vulnérables.
- Il n'existe pas de données statistiques pouvant renseigner à quel niveau les adolescents et les jeunes en Mauritanie ont tiré profit des compétences technologiques et de la communication informatique avec l'accès à l'information.
- Le système d'enseignement séparé (arabe, français) en vigueur jusqu'à 1999, a produit deux générations de jeunes avec deux cultures et des compétences différentes, entraînant une augmentation des inégalités dans l'accès au marché du travail.
- Le secteur de l'éducation est confronté à un ensemble de défis notamment par rapport à l'offre, liés à la capacité d'accueil dans l'enseignement secondaire et la formation professionnelle.

- La pandémie de Covid 19 en Mauritanie a affecté le système éducatif, par la fermeture des écoles et des universités, la réduction des heures de travail et le recours à l'enseignement à distance. Se sont alors développées d'avantage d'inégalités et de disparités dans les résultats scolaires en raison de la capacité inégale des jeunes à apprendre à distance et de la possibilité pour les familles à prendre en charge les frais de scolarité.
- L'épidémie a affecté clairement les transitions vers l'éducation ou la formation à l'âge adulte et entraîné une diminution des capacités techniques des jeunes dans le secteur de la formation professionnelle, nécessitant un recyclage et une mise à niveau des compétences. D'autre part, l'enseignement à distance et l'utilisation de la technologie numérique ont offert aux jeunes de plus en plus d'opportunités d'améliorer leurs compétences technologiques, créant plus de flexibilité pour gérer l'apprentissage en parallèle avec les engagements professionnels et familiaux et la possibilité d'un "apprentissage tout au long de la vie."

### Parcours d'accès au marché du travail

- Faiblesse du capital humain que constituent les jeunes et le manque d'investissements pertinents dans le domaine de renforcement de capacités sont parmi les plus importants défis auxquels est confronté le secteur de l'emploi. En effet en raison des faibles résultats de l'éducation et de la formation professionnelle, 50 % des entreprises connaissent des difficultés à recruter des jeunes ayant des compétences technologiques et administratives spécialisées,
- En 2020, environ 21% des jeunes âgés de 14-24 ans étaient au chômage. Selon le recensement de 2012, le nombre de jeunes chômeurs (âgés de 14-34 ans) avait atteint environ 603 000 jeunes hommes et femmes, soit 44 % de l'effectif global de jeunes (y compris les étudiants en dehors du marché du travail).
- Le travail des enfants touche environ 37,6 % du nombre total des enfants âgés de 5 à 17 ans ; 26,3 % environ parmi ceux-ci travaillent dans des conditions et des environnements de travail dangereux. Cette proportion est plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines et représente 45 % contre 27 % respectivement.
- 47% des jeunes opérant dans le marché du travail souffrent du sous-emploi en raison, notamment, du nombre limité d'heures de travail dont ils disposent, ce qui illustre un manque d'investissement dans les ressources et les compétences des jeunes.
- Le nombre de jeunes en dehors de l'éducation et du travail communément appelé NINI (14-35 ans) est estimé à environ 528 000 jeunes garçons et filles, ce qui équivaut à environ 34 % de l'ensemble des jeunes (selon les statistiques de 2012).
- Le secteur de l'emploi est confronté à un ensemble de défis qui entravent l'investissement au profit de la jeunesse. Le plus important de ces défis est la faible productivité ralentissant la croissance, la faiblesse de la création d'emplois dans des secteurs inexploités tels que les industries et l'inadéquation entre la formation professionnelle et le marché du travail.
- Les entreprises ont du mal à trouver des travailleurs qualifiés, en particulier dans les secteurs des technologies de pointe, pourtant utilisées par 50 % des entreprises industrielles et administratives et des entreprises de technologie de l'information.
- Les jeunes ayant fait des études supérieures rencontrent des difficultés pour accéder au marché du travail, en particulier les filles. Les données de 2017 indiquent que 98 %

des filles âgées de 14 à 25 ans qui ont une formation universitaire sont au chômage, ce qui augmente le taux de chômage général du groupe ayant atteint l'enseignement universitaire.

- La participation des filles au marché du travail est considérée comme très faible, n'atteignant que 18%. Cela est dû aux habitudes sociales empêchant leur participation à certains domaines de la vie active et aux entraves imposées dans certaines professions.
- Les jeunes ruraux sont confrontés à des difficultés structurelles d'accès à la formation professionnelle et technique et à des opportunités d'éducation de qualité. Par conséquent, leur accès au travail et la qualité de l'emploi sont assez limités pour eux et ils sont défavorisés par rapport à leurs homologues des zones urbaines et des villes, ce qui encourage la discrimination basée sur la situation géographique.
- Environ 51% des jeunes chômeurs vivent dans la capitale, Nouakchott où le taux élevé de chômeurs est dû à l'exode des jeunes vers la capitale à la recherche d'un emploi.
- Les effets de la pandémie de Covid 19 se sont fait sentir directement sur le marché du travail augmentant à un niveau sans précédent dans le contexte mauritanien, les taux de chômage chez les jeunes. De nombreux jeunes entrepreneurs ont perdu leur entreprise à cause de la fermeture des frontières, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des non-paiements de dettes de clients.

### **Parcours de la santé physique, mentale et reproductive :**

- Le système d'assurance maladie et la couverture médicale ne cessent de constituer un défi pour la Mauritanie affectant négativement les adolescents et les jeunes dont l'état de santé se trouve aussi impacté par les conditions nutritionnelles et la pauvreté.
- Il existe des différences claires entre les services de santé fournis aux jeunes dans les zones urbaines et ceux fournis aux jeunes dans les zones rurales. Ces différences enregistrées favorisant les jeunes du milieu urbain sont liées, entre autres, aux structures de santé. Les maisons de jeunes existantes ne fournissent ni soutien ni conseil. Les centres de santé sont surchargés de patients, rendant impossible la réalisation d'activités de prévention et d'information sur les principaux problèmes de santé reproductive.
- Il n'existe pas suffisamment d'informations sur les jeunes en situation d'handicap et/ou souffrant de maladies chroniques, ni sur les jeunes en situation de toxicomanie, de dépendances à l'alcool et aux drogues. Des études sur ces catégories de jeunes sont nécessaires.
- Selon une étude de l'UNICEF sur le mariage précoce dans les pays du Sahel en 2020, il a été constaté que le pourcentage de filles âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées avant l'âge de 18 ans est d'environ 37% et que 18% d'entre elles étaient mariées avant 15 ans<sup>1</sup>. Le mariage précoce n'est pas seulement un tournant dans le parcours de santé reproductive de la fille, l'exposant aux risques d'avortement précoce et de mortalité de

---

<sup>1</sup>-Voir UNICEF <https://bit.ly/3Nhttm5>

<sup>2</sup>-Voir <https://bit.ly/3L9FEIE>

la mère et de l'enfant, il est aussi, un facteur qui affecte le parcours d'apprentissage et de travail ; il est donc une cause directe d'abandon scolaire.

- La prévalence des contraceptifs, qu'ils soient modernes ou traditionnels, varie avec l'âge. Il est relativement faible chez les jeunes femmes de la tranche d'âge 15-19 ans (8 %), et il augmente dans la tranche d'âge 20-24 ans (13%) puis diminue à 10% entre 25 et 39 ans
- 6% des filles âgées de 15 à 19 ans sont victimes de violences physiques ; cependant il n'existe pas de statistiques officielles sur la violence physique à laquelle les filles sont exposées dans les tranches d'âge plus avancées, néanmoins, selon ONU-Femmes, environ 67% des femmes sont exposées aux MGF, ce qui indique l'ampleur toujours importante du phénomène<sup>2</sup>.
- Des recherches sont toujours en cours sur l'impact de la pandémie de Covid sur les jeunes et sur la santé publique dans les prochaines étapes de la vie. Outre l'impact de l'application des mesures restrictives du Covid 19 sur la santé mentale des jeunes et des adolescents, des rapports indiquent que les mauvais comportements familiaux envers les enfants et les crises de santé mentale ont augmenté pendant la pandémie.

### **Parcours de la participation citoyenne, civique et communautaire :**

- Le parcours de participation citoyenne des jeunes est marqué par les défis majeurs auxquels est confrontée la Mauritanie, ainsi que par le contexte historique de l'identité mauritanienne inclusive et ses enjeux. La participation civique des jeunes est encore symbolique et n'existe pas suffisamment d'informations disponibles sur la participation des adolescents et des jeunes dans leurs environnements (école, université, municipalité, délégations régionales).
- N'existe pas suffisamment d'informations sur les taux de participation politique des jeunes (le vote – la candidature aux élections – l'adhésion aux partis politiques) et donc pas d'informations sur la catégorie des jeunes actifs dans les domaines politiques et civics.
- D'après une enquête réalisée en 2019, il ressort que 28,5% des jeunes appartiennent ou adhèrent à un club de jeunes ou à une organisation de la société civile. De façon générale, le pourcentage d'engagement civique/associatif des jeunes augmente au fur et à mesure que leur niveau d'instruction s'élève pour atteindre la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur. La Stratégie de Croissance Accélérée indique que le taux d'accès des jeunes aux espaces jeunes est d'environ 7,5%.
- L'enquête de 2019 a montré que 80,7% des jeunes ont exprimé leur désir de participer à des actions volontaires, de service civique et d'utilité publique. Le constat général est que plus l'individu est jeune, moins de 23 ans, plus il souhaite donner du temps et de l'effort au volontariat. De manière générale, n'existe pas de statistiques liées au volontariat au niveau national, et les statistiques disponibles se limitent à celles enregistrées dans le Programme Watanouna pour le volontariat (6 901 volontaires en 2020), ce qui met en évidence l'écart entre le désir des jeunes à faire pratiquer le volontariat et la capacité à offrir des opportunités, des services et un soutien aux volontaires, ce qui nécessite le renforcement. Institutionnel, juridique et administratif des instances chargées de la promotion de l'action volontaire et l'adoption d'une loi

---

<sup>2</sup> .



organisant le volontariat qui exige aux structures d'accueil un contrat de volontariat de courte durée.

- Dans le parcours de participation civique des jeunes, il existe des groupes (des tranches) de jeunes à risques ou groupes vulnérables qui, confrontés à des défis et à des inégalités majeures, n'arrivent pas à effectuer la transition vers la citoyenneté active. Ceux-ci se trouvent ainsi exclus de la vie civique. Parmi eux, on trouve notamment les jeunes victimes du phénomène de discrimination sociale ou d'intimidations ainsi que les adolescents et les jeunes extrémistes sur lesquels il existe peu de données.
- Au niveau du processus décisionnel et du suivi des politiques qui concernent la jeunesse et malgré la demande fortement exprimée par les jeunes à l'occasion des multiples rencontres avec eux, la participation des jeunes considérée comme une bonne pratique au niveau mondial, est encore symbolique et fait face à deux défis principaux à savoir: (1) l'absence d'un cadre représentatif adéquat et structuré et (2) le manque de moyens financiers pour soutenir des consultations participatives régulières.
- Il n'existe pas suffisamment d'informations sur la participation civique numérique en tant qu'action et pratique de citoyenneté numérique pour les jeunes qui requiert la capacité de s'engager dans le travail communautaire via Internet, y compris en garantissant les conditions favorables aux comportements sûrs et responsables en ligne. Cela nécessite d'assurer la lutte contre l'analphabétisme numérique chez les jeunes<sup>3</sup>.
- La pandémie de Covid 19 a affecté l'efficacité de la participation civique des jeunes et leur implication dans les activités communautaires, ainsi que la communication avec les pairs ; les consultations menées auprès des jeunes et des associations de jeunes lors de l'élaboration de la Stratégie nationale pour la jeunesse 2022-2030 ont également été limitées.

### 2-3- Cadres institutionnels intervenant dans la jeunesse et le secteur de la jeunesse :

- Le Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, notamment à travers la Direction Générale de la Jeunesse et des Loisirs (DGJL), est l'instance chargée de la gestion du secteur de la jeunesse et des loisirs en Mauritanie. Ses missions sont centrées sur :
  - **L'encadrement de la vie associative et son animation** à travers l'accompagnement, l'organisation et l'encadrement des associations, des réseaux et des clubs de jeunes et leur autonomisation.
  - **La Promotion et développement de la jeunesse** : en termes d'autonomisation des jeunes et de ceux qui travaillent avec eux dans les maisons de jeunes, les espaces jeunes, les ateliers de la jeunesse ;
  - **La Conception et l'encadrement des activités récréatives** : en soutenant, en organisant et en mettant en œuvre des activités récréatives pour les jeunes, en

---

<sup>3</sup> Les connaissances, compétences et attitudes qui permettent aux enfants de s'épanouir dans un monde de plus en plus digitalisé de manière sûre, et autonome, adaptée à leur âge, à leur culture et leur milieu.

élaborant des stratégies de loisirs, en planifiant des activités récréatives et en formant les animateurs.

- Et enfin, **l'organisation et la préparation des activités de scoutisme, des colonies de vacances et des caravanes de jeunes.**
- Les capacités de la Direction Générale de la Jeunesse et des Loisirs sont encore limitées. C'est ainsi qu'en matière de gouvernance, la Direction ne dispose pas d'une stratégie de conduite du changement ou d'analyse des risques. Au plan administratif et pour adapter ses décisions et orientations stratégiques, la Direction a besoin de pouvoir produire des rapports et des guides actualisés sur le secteur de la jeunesse et sur la réalité des jeunes en Mauritanie. S'agissant des ressources humaines, leurs pratiques sont encore à leur début et leurs capacités ont besoin d'être renforcées à différents niveaux administratifs et sur le terrain ; elles doivent acquérir des modèles et des expériences dans le domaine du travail de la jeunesse.
- L'évaluation fait clairement ressortir le manque de plan de formation et de recyclage au profit de tous les agents de la Direction générale de la jeunesse, en particulier les animateurs et les travailleurs accompagnant les jeunes, l'absence d'une réelle politique de non-discrimination à la Direction dans le cadre de la culture institutionnelle et la non-existence d'un système d'évaluation des performances des travailleurs et d'une stratégie de recrutement basée sur les compétences. L'indisponibilité des ressources matérielles et financières est également l'un des défis les plus importants auxquels la Direction générale de la jeunesse est confrontée pour mettre en œuvre sa stratégie et ses interventions, car elle dépend principalement de partenariats irréguliers avec les organisations internationales ; aussi, ces ressources ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins fondamentaux et ne permettent pas une répartition équitable sur les zones vulnérables.
- La capacité de la Direction à concevoir des programmes, des projets et des interventions est considérée comme faible, à défaut de cadres logiques et de prise en compte des besoins réels des jeunes, il manque également un système de suivi et d'évaluation, même s'il existe des services d'archivage, de suivi et d'évaluation rattachés au Secrétariat Général du Ministère de la Jeunesse tel que prévu par le décret portant organisation du Ministère. Les pratiques de gestion de la connaissance sont spontanées, non organisées et à un stade rudimentaire.
- La direction manque d'une stratégie de communication et d'information avec les jeunes et avec les directions et les services au sein du ministère en charge de la Jeunesse. Son partenariat est limité à certaines organisations internationales telles que l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, l'UNFAP et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et certaines agences de coopération internationale opérant en Mauritanie ; il s'agit là de partenariats temporaires qui se terminent avec la fin des programmes, projets et activités. Aussi, n'existe pas de stratégie de plaidoyer et de lobbying pour les problèmes urgents de la jeunesse, même si certaines initiatives spontanées existent.
- L'implication et l'inclusion des jeunes dans les projets, programmes et stratégies de la DGJL ne cessent d'être limitées en termes de portée ou de nombre, et le niveau d'écoute existant n'a pas encore atteint les résultats niveaux escomptés telles que la participation à la mise en œuvre, la prise de décision et initiatives (se référer à l'échelle de la participation des jeunes). Cette participation est qualifiée de spontanée et de non organisée malgré l'existence des éléments de base pour l'organiser et l'activer. Par

- ailleurs, il existe un Conseil National de la Jeunesse (CNJ) ayant un rôle consultatif et non représentatif, mais son rôle n'est pas dynamisé.
- Il est clair l'urgence de développer les capacités internes de la Direction Générale de la Jeunesse et des Loisirs afin de lui permettre de mettre en œuvre la stratégie nationale de la jeunesse de manière efficace et efficiente, et d'assurer la réalisation de la stratégie ainsi que la mise en œuvre des programmes et projets.
  - Bien qu'il soit un organe consultatif qui joue un rôle important en émettant des avis et des propositions sur des questions liées à la jeunesse et en soumettant des recommandations pouvant contribuer à la promotion et à l'amélioration des politiques relatives à la jeunesse, le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) fait cependant, l'objet de nombreuses critiques de la part des milieux jeunes qui remettent en cause son rôle, le trouvent peu efficace et considèrent qu'ils ne les représentent pas.
  - Une autre entité de la jeunesse est le Réseau national des associations de jeunes (RENAJ) qui n'est actuellement pas opérationnel en raison de l'expiration du mandat de son bureau depuis plusieurs années. Sa dynamisation ou son intégration dans un nouveau cadre similaire pour contribuer à l'encadrement du mouvement associatif des jeunes, est possible.
  - Les organisations et associations de jeunes ne sont toujours pas organisées en termes de nombre, de taille, de domaines de spécialisation et de travail, et n'existe pas de statistiques issues d'enquêtes sur ces organisations, dont les rôles sont généralement liés au soutien financier, logistique et technique.
  - La Direction générale de la jeunesse et des loisirs apporte un soutien financier et des formations à certaines de ces organisations sur proposition des délégués régionaux. L'organisation de l'action de ces associations de jeunes constitue un défi auquel est confrontée la direction, pour les raisons précitées.
  - Le soutien apporté par les partenaires techniques et financiers intéressés aux activités et interventions ciblant les jeunes représente un atout. Par contre, le défi réside dans le fait que les partenariats avec ces organisations sont irréguliers et parfois limités au financement des seules activités concernant les jeunes, mais effectués hors du cadre des relations avec le Ministère en charge de la Jeunesse fragilisant ainsi la coordination et la complémentarité dans le secteur de la jeunesse.
  - Le Ministère en charge de la jeunesse a réalisé des acquis et divers points forts grâce aux stratégies précédentes, notamment:
    - Sur le plan juridique, un décret créant le Conseil National de la jeunesse (CNJ) a été publié et des inspecteurs ont été nommés pour chaque wilaya.
    - Réouverture de l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports pour la formation des inspecteurs et animateurs sportifs et des animateurs socio éducatifs.
    - Affectation de 1% des recettes douanières au financement des activités culturelles, de jeunesse et sportives.
    - Un certain nombre de projets mis en œuvre dans les infrastructures, stades et maisons de jeunes.
    - L'accent a été mis sur l'emploi des jeunes dans la deuxième stratégie.
  - Force est de constater que la seconde stratégie nationale s'est appuyée sur la plupart des leçons tirées de la Politique Nationale de la Jeunesse et des Loisirs 2011-2015 par rapport à laquelle elle était plus développée. Cependant, il manque aux deux stratégies:

- Une définition claire et une identification précise du concept de jeunesse dans le contexte mauritanien. Les deux stratégies ne ciblaient pas les groupes de jeunes à risque et les groupes vulnérables et ne les identifiaient pas comme jeunes en dehors du travail et de l'école, elles ne visaient non plus les jeunes réfugiés et immigrants, et les interventions ciblées se limitaient aux chômeurs avec une brève mention des personnes vivant avec un handicap.
- Les stratégies précédentes traitent des multiples secteurs impliqués dans les problématiques des jeunes et des cadres de mise en œuvre similaires dans les deux stratégies, y compris les ministères et les autres secteurs. Cependant, le mécanisme de coordination pendant la mise en œuvre entre les ministères et les parties concernées est resté faible, ceci est remarqué dans la mise en œuvre des interventions et la réalisation des objectifs liés aux autres secteurs et les mécanismes de suivi et d'évaluation.
- Les sources de financement dans les deux stratégies sont restées tributaires des bailleurs de fonds, des organisations internationales et du « Fonds d'appui à la jeunesse aux activités culturelles et sportives », qui est financé par 1% des taxes douanières
- Pour mesurer l'impact des interventions, ces stratégies se sont contentées du critère de réalisation des activités comme indicateur de progrès dans la mise en œuvre de la stratégie, ce qui est nettement insuffisant pour en mesurer l'impact sur les jeunes et sur le secteur de la jeunesse.
- Dans ces stratégies, le diagnostic souffre de la faiblesse des statistiques et des données quantitatives. Sans évoquer l'ampleur et l'étendue du diagnostic demeure principalement descriptif des défis auxquels sont confrontés les jeunes.
- Les stratégies précédentes n'ont pas pris en compte les interventions existantes et les programmes mis en œuvre par d'autres secteurs gouvernementaux et les organisations internationales impliquées dans le secteur de la jeunesse.

## **2-4 Capacités institutionnelles des Directions en charge de la Jeunesse :**

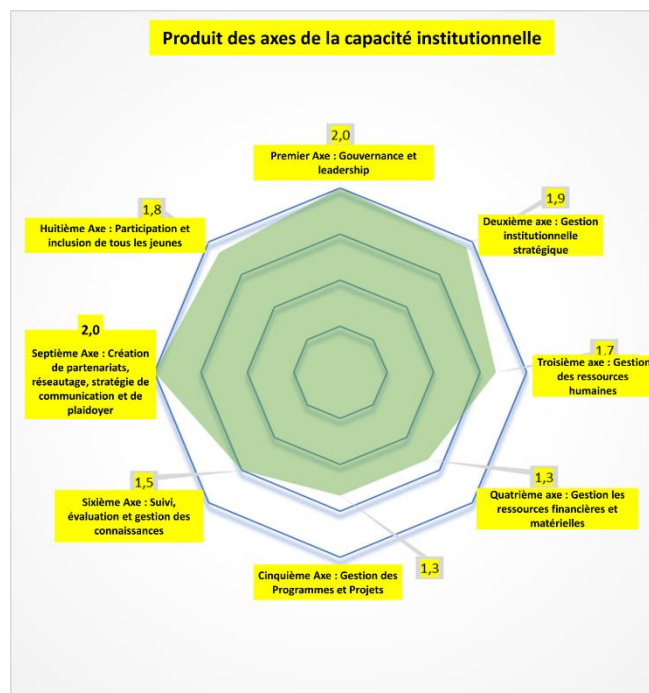
L'application de l'outil d'identification des capacités institutionnelles avec le Directeur Général de la Jeunesse et des Loisirs a permis le diagnostic des capacités institutionnelles dans huit domaines fondamentaux: gouvernance et leadership, gestion institutionnelle stratégique, gestion des ressources humaines, gestion des ressources financières, gestion des programmes et projets, suivi et évaluation, gestion des connaissances, création de partenariats, mise en réseau, stratégie de Communication, participation et inclusion des jeunes. Chaque axe comprend trois critères de base, et chaque critère comporte une graduation de 1 à 4 points faisant référence à la situation de la Direction dans ce critère et au sein de l'axe de façon Générale.

1. Primitif (la capacité est très limitée) : Il existe des embryons pour ce critère mais pas de pratiques.
2. Débutant (la capacité est faible) : Il existe des pratiques ou des débuts pour ce critère, mais ils ne sont pas institutionnalisés, réguliers et spontanés.
3. Développé (la capacité est bonne) : Il existe des pratiques institutionnalisées pour ce critère, mais elles ne sont pas systématiques ou incompatibles avec l'institution.
4. Mature (la capacité est mature) : Il existe des pratiques institutionnalisées, régulières, cohérentes et ancrées dans la culture de l'organisation.

Le score des points varie selon les axes entre (3.1.2) sur un total de 4 points, ce qui signifie que les capacités de la Direction générale de la jeunesse et des loisirs sont encore limitées. Elles sont moins bonnes en capacités financières et matérielles, en capacité de gestion des programmes et des projets, en suivi et évaluation et meilleures en matière de leadership, de gouvernance et de création de partenariats.

Ainsi, apparaît clairement l'urgente nécessité de développer les capacités internes de la Direction Générale de la Jeunesse et des loisirs pour lui permettre de mettre en œuvre la stratégie nationale de la jeunesse de manière efficace et efficient et d'assurer la réalisation de la stratégie ainsi que des programmes et projets.

Produit des axes de la capacité institutionnelle	Moyenne des points sur 4
Premier Axe : Gouvernance et leadership	2.0
Deuxième axe : Gestion institutionnelle stratégique	1.9
Troisième axe : Gestion des ressources humaines	1.7
Quatrième axe : Gestion les ressources financières et matérielles	1.3
Cinquième Axe : Gestion des Programmes et Projets	1.3
Sixième Axe : Suivi, évaluation et gestion des connaissances	1.5
Septième Axe : Création de partenariats, réseautage, stratégie de communication et de plaidoyer	2.0
Huitième Axe : Participation et inclusion de tous les jeunes	1.8



## 2- Domaine d'intervention de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2024-2030

---

Comme dans de nombreux pays africains, les jeunes, en Mauritanie, connaissent une explosion démographique qui constitue une opportunité pour le développement, si l'on investit dans leur promotion et si leur bonne transition du stade de l'enfance vers l'indépendance et la maturité est assurée. Cela nécessite de concevoir une stratégie nationale de la jeunesse portée par une vision d'avenir et pas seulement par les enjeux immédiats, une stratégie capable d'accélérer les politiques publiques pour bénéficier du dividende démographique tel qu'énoncé dans la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée<sup>4</sup>.

Au cours des dernières années, la Mauritanie a connu une évolution importante en matière de conception de stratégies publiques, à commencer par la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030), qui a défini les orientations stratégiques de l'État dans les secteurs publics. Les sectorielles en sont dérivées, notamment celles qui touchent directement la composante jeunesse et ses problématiques, telles que la stratégie nationale pour l'emploi (2019-2030), la stratégie pour la transformation numérique et l'innovation, la stratégie nationale pour le secteur de l'enseignement supérieur à l'horizon 2030, la stratégie nationale de santé de la reproduction 2016-2020, le plan général de santé maternelle 2030 et autres stratégies sectorielles.

Les stratégies précédentes se focalisent sur un secteur spécifique tel que l'éducation, l'emploi et la santé publique et traitent des défis liés à chaque secteur. Elles traitent des parcours et des transitions de vie des jeunes (âgés de 15 à 35 ans) et sont censées assurer la sécurité de la transition des jeunes dans le parcours sain. Cependant, des groupes de jeunes vulnérables et défavorisés (groupes vulnérables) visiblement exposés à des facteurs de risque sont négligés par les stratégies et politiques publiques antérieures ; il s'agit des groupes de jeunes victimes de la déperdition scolaire, des jeunes travailleurs, des jeunes réfugiés, des jeunes extrémistes et d'autres groupes vulnérables. Ainsi, la Stratégie nationale de la jeunesse vise à mettre en exergue les groupes de jeunes vulnérables et leurs problématiques, et distingue les parcours de vie de trois types de groupes de jeunes :

**Le groupe des jeunes dans le parcours sain** : c'est généralement le groupe de jeunes qui ont reçu des services ou du soutien de leur milieu ou des institutions sociales pour assurer une bonne transition dans leurs différents parcours. Plus un jeune profite des facteurs protecteurs et flexibles, plus sa transition est sûre et plus sa capacité à prendre le contrôle de sa vie est grande, plus ses options sont plus larges et par conséquent plus son développement est garanti tout au long de la vie.

**Le groupe des jeunes à risque** : ce sont les jeunes qui sont exposés à des facteurs de risque, mais qui n'ont pas encore subi des effets négatifs pour leur personnalité ou qui sont exposés à des effets de risque minimes. Ils nécessitent des interventions préventives de la part des institutions compétentes. Il s'agit, par exemple des jeunes qui ne sont pas actifs dans la vie publique et la participation civique, ou des jeunes n'ayant pas fréquenté l'école, n'ont pas acquis les compétences professionnelles appropriées pour pouvoir accéder au marché du travail.

**Le groupe des jeunes défavorisés** : ce sont les jeunes qui sont effectivement défavorisés dans une ou plusieurs dimensions du bien-être (éducation, travail, participation civique) en raison d'un manque de ressources, de services ou de formes de soutien fournies aux jeunes

---

<sup>4</sup> Cf l'atelier sur le dividende démographique dans la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

lors d'événements importants ou inattendus au cours de leur parcours de vie. Cette catégorie nécessite différentes interventions et des programmes de seconde chance.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place une stratégie nationale multisectorielle, pour les jeunes, centrée sur les groupes à risques et les jeunes défavorisés, et le renforcement des facteurs de protection dans leurs transitions tenant en compte le principe de base qui consiste à « **ne laisser personne à la marge** », à savoir l'un des principes fondamentaux des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'autre défi se situe au niveau des stratégies et des politiques publiques des institutions gouvernementales impliquées dans les questions de jeunesse. En effet, celles – ci se heurtent souvent à des contraintes économiques majeures. Ce qui requiert de gérer les ressources disponibles de manière très efficace et innovante de du gouvernement et d'approfondir la coopération pour l'intégration de ses efforts dans les politiques publiques. Au cours de la mise en œuvre des Stratégies précédentes nationales de la jeunesse, 2011-2015 et 2016-2020, la faiblesse du volet coordination et supervision dans la mise en œuvre des activités multisectorielles s'est avérée être un problème majeur, malgré l'implication de représentants des ministères et des parties concernées. Toutes ces raisons montrent l'intérêt à se concentrer sur la mise en place de **mécanismes de coopération et de coordination entre les acteurs intervenant dans le secteur de la jeunesse en tant que dimension stratégique transversale.**

Le Ministère en charge de la jeunesse est considéré comme le chef de file des intervenants dans la stratégie nationale de la jeunesse. A ce titre, il est confronté à divers défis à savoir : l'absence de confiance dans les résultats de la stratégie, la faiblesse des capacités des institutions gouvernementales en général et l'influence de plus en plus important des acteurs non-gouvernementaux tels que les organisations internationales, les réseaux de jeunes et le Conseil National de la jeunesse (CNJ) et l'interférence les champs d'action ces acteurs. Impacté par des facteurs et des problèmes multisectoriels, transfrontaliers, nationaux et locaux, le secteur de la jeunesse nécessite **la réorganisation, l'institutionnalisation, le développement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la jeunesse en tant que principal intervenant pour la mise en œuvre de cette stratégie. Le renforcement des capacités du Ministère en charge de la jeunesse constitue une priorité stratégique, étant entendu que les résultats de la stratégie ne sauraient être satisfaisants sans une institution de mise en œuvre efficiente.**

En outre, le ministère en charge de la jeunesse, et les autres institutions gouvernementales, sont confrontés à la sollicitation continue dans un environnement aux besoins changeants et imprévisibles avec des capacités institutionnelles limitées, ce qui requiert une flexibilité suffisante des structures institutionnelles d'appui pour accompagner les décisions et répondre promptement aux besoins de la jeunesse.

Les attentes croissantes des jeunes qui sont devenus plus capables d'apprécier le travail des institutions gouvernementales et de comparer la performance de leur gouvernement avec d'autres constituent une pression supplémentaire sur les institutions gouvernementales. Une faible confiance entre les jeunes et les institutions gouvernementales a pu être constatée ; les jeunes font face à des défis croissants dans leurs parcours de vie et les institutions n'ont souvent pas la capacité de répondre à toutes leurs revendications. La technologie a accru la capacité des jeunes à interagir avec la sphère publique et à proposer des alternatives et des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés, ce qui fait de leur participation à la vie publique une nécessité dans le travail gouvernemental. Par conséquent, la stratégie nationale doit insister dans toutes ses interventions sur l'activation du rôle des jeunes dans la vie publique et leur contribution au développement de leurs sociétés en tant qu'acteurs et partenaires avant d'être cibles.

**Il en résulte que la présente stratégie met l'accent sur les orientations suivantes :**

- L'intégration de tous les jeunes en Mauritanie, en vue de les préparer à prendre en charge leur avenir. Par conséquent, elle tend à prévoir et de planifier pour le futur pour ne pas se limiter aux défis présents.
- **La priorisation des groupes de jeunes vulnérables<sup>5</sup>** qui manquent d'opportunités et d'options, en application du principe de « ne laisser personne à la marge » et de l'approche basée sur les droits.
- La cohérence en termes d'orientation, avec les priorités de la Mauritanie en matière **d'Objectifs de Développement Durable (ODD), de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (2016-2030) et des engagements présidentiels** comme cadres nationaux de référence.
- L'Accompagnement des **réformes institutionnelles, leur mise en œuvre, et renforcement des capacités institutionnelles** pour pouvoir répondre rapidement aux défis auxquels sont confrontés les jeunes.
- La réorganisation et la restauration du secteur de la jeunesse et les principaux acteurs et parties prenantes dans les questions de la jeunesse.
- **la recherche de mécanismes de coopération et de coordination** entre les intervenants impliqués dans le secteur et les questions de la jeunesse, en particulier les autres ministères ;
- Orientation et inspiration des stratégies et politiques publiques impliquées dans les questions de jeunesse, telles que la stratégie de l'éducation et la stratégie nationale de l'emploi, en leur fournissant des indicateurs et des données importantes sur la situation des jeunes dans chaque secteur.

---

<sup>5</sup> Les vulnérabilités dans le contexte mauritanien se trouvent en annexe n°1



## DEUXIEME PARTIE : CADRE LOGIQUE DE LA SNJ 2024-2030

### 3. Vision, Fondamentaux et principes de base

#### 3.1 Vision de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2024-2030

*Tous les jeunes en Mauritanie possèdent les opportunités et les capacités d'assurer leur bien-être, sont actifs dans la vie publique, contribuent au renforcement du développement national et sont soutenus par un secteur de la jeunesse professionnel et des institutions transversales fortes et inclusives.*

#### 3.2 Fondements et cadres de référence nationaux et internationaux :

La Mauritanie a identifié ses priorités dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable dans le cadre de ses partenariats avec le Système des Nations Unies (SNU) 2018-2022 ainsi que dans la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les priorités étaient axées sur la Croissance inclusive, l'investissement dans le capital humain, les services sociaux de base et la gouvernance qui sont les principaux piliers de la SCAPP.

Chaque axe regroupe un ensemble de résultats. En ce qui concerne le secteur de la jeunesse, les principaux résultats sont : **l'accès des jeunes et des enfants à une éducation de qualité, aux emplois décents et aux moyens de subsistance améliorés, la protection contre les divers types de discrimination et de violence, la protection des réfugiés, l'amélioration de la cohésion sociale, le renforcement de la participation et de la transparence dans les institutions, l'orientation et la coordination avec plus de transparence dans les politiques publiques.**

Ces priorités interviennent dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-2030 qui, met l'accent, en ce qui concerne le secteur de la jeunesse et sa promotion, sur les objectifs suivants :

- *Amélioration de la scolarisation, de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle.*
- *Promotion de l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité.*
- *Meilleure résilience et résistance des couches les plus vulnérables.*
- *Promotion de la jeunesse, de la culture et des sports : à l'horizon 2030, la stratégie vise principalement à mettre les intérêts des jeunes et des intellectuels au centre de toutes les activités de l'Etat et à les promouvoir dans le cadre d'un plan innovant, intégré et global. Dans ce cadre, les réalisations suivantes seront prioritaires :*
  - *Renforcement des capacités d'insertion sociale et économique des jeunes*
  - *Promotion de la participation citoyenne des jeunes et du respect de leurs droits humains*
  - *Promotion du sport comme vecteur de santé publique et d'unité nationale*
  - *Incitation des jeunes à la pratique du sport et des loisirs*
  - *Développement de programmes dans cet axe qui tiennent compte de la nécessité d'apporter des solutions aux besoins d'insertion sociale et économique des jeunes et de leur participation en tant que citoyens. Ces solutions doivent permettre d'engager les jeunes dans la vie citoyenne de manière significative, de les immuniser contre toutes les formes d'extrémisme et de les relier à leur Culture.*
  - *Protection des jeunes contre l'extrémisme et la violence.*

Les engagements présidentiels, La déclaration de la politique générale du gouvernement et la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) insistent sur la promotion de la jeunesse à travers la culture, le sport, les loisirs, l'emploi et la protection contre l'extrémisme ainsi que tous les comportements à risque. Ce qui nécessite la création des opportunités d'emploi durable, la mise en œuvre de la stratégie nationale de la

santé de la reproduction des adolescents et des jeunes et la mise en place de plateformes de dialogue pour promouvoir la culture, les sports, les valeurs nationales, la citoyenneté, l'équité, la cohésion sociale et la paix, ainsi que l'enracinement des bases d'un nouveau système éducatif conforme aux exigences actuelles. Le programme du gouvernement, basé sur les directives du Président de la République, vise à faire face au problème de la faiblesse des infrastructures de l'éducation et des équipements dédiés à la jeunesse et aux sports.

### 3.3 Principes directeurs de la stratégie:

Dans sa logique, ses mécanismes de mise en œuvre, ses interventions, la stratégie est guidée par un ensemble de principes directeurs dont les plus importants sont :

- **l'Inclusivité** ; pour intégrer tous les jeunes et veiller à ce que personne « **ne soit laissé à la marge** » conformément aux principes et engagements sur lesquels reposent les Objectifs de Développement Durable. Par conséquent, la stratégie met l'accent sur l'inclusion économique et sociale de toute la jeunesse dans toute sa diversité (homme et femmes) et sur les groupes vulnérables ainsi que la réduction des disparités entre les individus et les groupes. Elle prend en compte les paramètres de genre, et les besoins des jeunes des zones rurales et des jeunes vulnérables urbains afin d'instaurer la justice sociale.

- **Le respect des Droits Humains** : La stratégie qui se fonde sur l'approche basée sur les Droits Humains **reconnait les droits des jeunes, dans toute leur diversité**, et la nécessité de les respecter et d'œuvrer pour les garantir sans discrimination ni exclusion d'aucun jeune.

- **La Solidarité et la coopération** : ces principes se fondent sur la collaboration et la coopération, c'est-à-dire sur le travail collectif en tant qu'institutions et individus à égalité, pour atteindre les objectifs de la stratégie, y compris l'écoute, le dialogue, l'apprentissage et l'action conjointe afin d'aboutir à des solutions appropriées. La stratégie met l'accent sur la coopération institutionnelle comme principe de sa mise en œuvre ainsi que l'un de ses objectifs stratégiques en en faisant un objectif et un moyen à la fois.

- **la Cohérence et l'harmonie** : la stratégie doit être en phase avec les priorités de la Mauritanie dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable et les orientations de développement de la République Islamique de Mauritanie tels que présentés dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-2030.

### 3.4 Axes et objectifs stratégiques de la SNJ 2024-2030 :

---

**La Stratégie Nationale de la Jeunesse 2024-2030 repose sur deux axes principaux:**

**Le premier axe : la promotion de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et l'encadrement de la vie associative des jeunes**

Cet axe comprend trois résultats principaux que le Ministère en charge de la Jeunesse vise à atteindre d'ici 2030:

**Résultat 1-1 : Le secteur de la jeunesse est organisé, efficace et professionnalisé.**

**Résultat 1-2 : Les jeunes sont actifs dans la vie publique et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux local et national.**

**Résultat 1-3 : Le secteur des loisirs et du sport est moderne, diversifié et accessible à tous les jeunes.**

La responsabilité directe de la mise en œuvre de cet axe incombe au Ministère en charge de la Jeunesse.

**Le deuxième axe : l'insertion économique et sociale des jeunes à travers les différents secteurs**

Cet axe comprend un ensemble de résultats que le gouvernement mauritanien cherche à atteindre d'ici 2030:

**Résultat 2-1 : Les jeunes possèdent des facteurs de protection qui assurent la sécurité de leur transition dans les divers parcours de vie.**

**Résultat 2-2 : Les institutions en lien avec les questions de la jeunesse coopèrent et travaillent en parfaite coordination les unes avec les autres.**

**Résultat 2-3 : Les stratégies et politiques publiques sont inclusives et soutiennent tous les jeunes en Mauritanie.**

Les résultats précédents sont extraits des priorités de la Mauritanie en matière de réalisation des Objectifs de développement durable et de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 d'une part, et des résultats du diagnostic d'autre part. chaque résultat comporte un ensemble d'objectifs stratégiques qui devraient être atteints d'ici 2030, des interventions prioritaires sont définies pour chaque objectif stratégique afin de clarifier les actions d'ici **2030**.

Priorités de la Mauritanie dans la réalisation des objectifs de développement durable (croissance inclusive, gouvernance, investissement dans le capital humain)

Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (promotion de la jeunesse et du sport, accompagnement et intégration des groupes vulnérables)

### Vision stratégique

*Tous les jeunes en Mauritanie ont les opportunités et les capacités d'assurer leur bien-être, sont actifs dans la vie publique, contribuent au renforcement du développement national et sont soutenus par un secteur de la jeunesse professionnel et des institutions transversales fortes et inclusives.*



L'interpelation

L'entraide et la coopération

La méthode basée sur les droits

Ne laisser personne au bord de la route

**Insertion économique et sociale des jeunes à travers les différents secteurs**

**Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et l'encadrement de la vie associative des jeunes**

Les stratégies et politiques publiques sont inclusives et soutiennent tous les jeunes en Mauritanie

- Inclure des indicateurs liés à la jeunesse dans toutes les Stratégies et politiques Sectorielles
- Mener un plaidoyer au niveau national, sous régional et international pour la cause de la jeunesse

Les institutions en lien avec les questions de jeunesse coopèrent et travaillent en parfaite coordination les unes avec les autres

- Créer un réseau d'acteurs et de parties prenantes sur les questions de la jeunesse dans les multiples secteurs
- Mener un plaidoyer au niveau national, sous régional et international pour la cause de la jeunesse

Les jeunes possèdent des facteurs de protection qui assurent la sécurité de leur transition dans les divers parcours de vie

- Renforcer les capacités des jeunes en général et des groupes vulnérables (jeunes analphabètes - jeunes en déperdition scolaire- jeunes déscolarisés)
- Accompagner les groupes de jeunes vulnérables
- Renforcement et mise à niveau des services de santé mentale et de santé de la reproduction pour les jeunes

Les jeunes sont actifs dans la vie publique et contribuent à la prise de décision

- Promouvoir le sport de masse pour le développement (S4D Sport For Développement) et pour atteindre les ODD
- Réhabiliter les installations sportives et des Loisirs
- Renforcer les capacités des animateurs sportifs
- Promouvoir le sport comme vecteur de santé publique et d'unité nationale

Le secteur des loisirs et du sport est moderne, diversifié et accessible à tous les jeunes

- Renforcer la participation civile des jeunes dans la vie associative
- Promouvoir l'action de volontariat des jeunes
- Soutenir les organisations et initiatives de la jeunesse pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

Le secteur de la jeunesse est organisé, efficace et professionnalisé

- -Organisation et institutionnalisation du secteur de la jeunesse
- -Mise à niveau des capacités des intervenants auprès des jeunes et des animateurs
- -Promouvoir les capacités institutionnelles (y compris les infrastructures) du Ministère en charge de la Jeunesse

### Interventions prioritaires 2022-2024



**Système de S&E Associations des jeunes CNJ**



**Dispositif de mise en œuvre Projet Agil Basé sur le cadre logique de la stratégie**



**Responsabilité de mise en œuvre Réseau thématique de la Stratégie**



**1% des recettes douanières Contributions des Partenaires**

## Axe 1 : la promotion de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs, et l'encadrement de la vie associative des jeunes

<b>Résultat 1-1</b>	<b>Le secteur de la jeunesse est organisé, efficace et professionnalisé.</b>
<p><b>Objectifs Et Interventions prioritaires basées sur le diagnostic</b></p>	<p><b>Objectif 1-1-1 : Organisation et institutionnalisation du secteur de la jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restructuration et dynamisation du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et du rôle qui lui est assigné en tant qu'organe consultatif et/ou représentatif.</li> <li>▪ Renforcer le rôle des organisations et Association de jeunesse en tant que partenaire exécutif.</li> <li>▪ Activer le rôle des intervenants, des opérateurs non gouvernementaux et des donateurs.</li> </ul> <p><b>Objectif 1-1- 2 : Promouvoir les capacités institutionnelles (y compris les infrastructures) du Ministère en charge de la Jeunesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les capacités financières du Ministère en charge de la jeunesse en augmentant ses ressources à travers la contribution des bailleurs de fonds aux projets proposés.</li> <li>▪ Réhabilitation et modernisation des espaces et maisons des jeunes, en mettant l'accent sur les zones défavorisées.</li> <li>▪ Activation du système de contrôle, de suivi et d'évaluation des projets et de la stratégie elle-même.</li> <li>▪ Renforcer les capacités des décideurs en matière de gestion participative, de stratégie et de leadership, compte tenu de l'insuffisance des ressources.</li> <li>▪ Développer une banque de projets proposés sur la base d'une évaluation périodique des besoins.</li> </ul> <p><b>Objectif 1-1 -3 Mise à niveau des capacités des intervenants auprès des jeunes et des animateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un référentiel de compétences standardisé et des tâches claires pour la profession d'intervenants au profit des jeunes et des animateurs socio-éducatifs.</li> <li>▪ Formation professionnelle des intervenants auprès des jeunes, des animateurs et des gestionnaires des maisons de jeunes, de manière adaptée au contexte mauritanien et conformément aux bonnes pratiques internationales.</li> <li>▪ Renforcer les capacités des enseignants de l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports et développer les parcours et les méthodes pédagogiques pour leur enseignement.</li> </ul>
<p><b>Cohérence avec les priorités de la Mauritanie pour les objectifs de développement durable</b></p>	<p>Les institutions centrales et locales assurent une orientation et une coordination plus efficaces et plus transparentes des politiques publiques.</p>
<p><b>Alignement avec la stratégie de croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités des acteurs du secteur de la jeunesse :</li> <li>▪ Améliorer le cadre légal et réglementaire et renforcer les structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie :</li> </ul>

<b>accélérée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les capacités managériales des responsables des associations de la jeunesse et des encadreurs des structures sportives :</li> </ul>
<b>Cohérence avec les engagements présidentiels et les déclarations gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le cadre institutionnel et organisationnel des directions, en redéfinissant les missions de l'Etat, en adaptant et en simplifiant les structures et les procédures, , en améliorant les performances et en valorisant les ressources humaines.</li> </ul>
<b>Intervenant Principal</b>	Le ministère en charge de la jeunesse :
<b>Institutions intervenant en appui</b>	Partenaires techniques et financiers - Conseil National de la Jeunesse - Organisations de Jeunes (CNJ)

<b>Résultat 1-2</b>	<b>Les jeunes sont actifs dans la vie publique et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux local, regional et national</b>
<b>Les objectifs prioritaires et les interventions basées sur le diagnostic</b>	<p><b>Objectif 1-2-1 : Renforcer la participation citoyenne des jeunes dans la vie associative.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer la participation civique numérique des jeunes et les médias numériques en faveur des jeunes (U Report):</li> <li>▪ Impliquer les jeunes dans la prise de décision dans les cadres où ils sont présents (écoles, universités, municipalités, moughataa et wilaya) :</li> <li>▪ Réaliser des études et des recherches inclusives sur la réalité de la participation politique et sociétale des jeunes.</li> </ul> <p><b>Objectif 1 -2-2 : Promouvoir l'action de volontariat des jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption de la loi organisant l'action volontaire en Mauritanie pour combler le vide juridique</li> <li>▪ Elaborer une stratégie nationale pour le volontariat des jeunes et investir dans le volontariat et encourager les initiatives volontaires</li> <li>▪ Augmenter la capacité d'accueil et la couverture géographique du programme de volontariat Watanouna :</li> <li>▪ Creation de l'agence nationale pour promotion de l'action volontaire en execution du programme presidentiel « Taahoudati»</li> <li>▪ Orienter le volontariat pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et faire face aux défis prioritaires de la Mauritanie tels que la prévention de l'extrémisme et du changement climatique.</li> </ul> <p><b>Objectif 1-2-3 Soutenir les organisations et initiatives de la jeunesse pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer techniquement et financièrement les organisations et associations de jeunes en tant que partenaires dans la mise en œuvre des projets de la stratégie. :</li> <li>▪ Créer un réseau d'organisations et d'associations de jeunes et renforcer leur rôle aux niveaux national, régional, départemental et municipal.</li> <li>▪ Renforcer les capacités des jeunes et des associations de jeunes dans la conception d'initiatives Zero ouguiya et à faible coût.</li> <li>▪ Élaboration d'un guide national des initiatives visant à atteindre les</li> </ul>

	Objectifs de Développement Durable et les sujets prioritaires au profit des jeunes.
<b>Cohérence avec les priorités de la Mauritanie pour les objectifs de développement durable</b>	Les institutions démocratiques fonctionnent de manière plus transparente et participative, élargissant l'espace démocratique pour améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale, la sécurité et le système judiciaire.
<b>Alignement avec la stratégie de croissance accélérée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la participation citoyenne des jeunes et respecter leurs droits.</li> <li>▪ Organiser des activités visant à former les jeunes et les encadreurs à la vie participative.</li> </ul>
<b>Cohérence avec les engagements présidentiels et les déclarations gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'engager à développer une politique dans laquelle les jeunes sont acteurs et pas seulement cibles ; encourager les jeunes à participer en paroles et en actes et à exprimer leurs opinions, notamment en ce qui concerne les questions nationales liées à leurs besoins, intérêts et aspirations.</li> <li>▪ Reconnaître l'importance de la jeunesse comme pilier et partie prenante active avec une place importante dans la vie nationale.</li> <li>▪ La politique du Président et du gouvernement à l'égard des jeunes s'articule autour de la réhabilitation, de l'offre d'opportunités d'emplois permanents et de la confiance dans la capacité des jeunes à assumer des responsabilités.</li> <li>▪ Créer un service civil volontaire appelé "Notre patrie" qui offre aux jeunes une occasion appropriée de consacrer une partie de leur temps à l'engagement volontaire.</li> </ul>
<b>Intervenant Principal</b>	Le ministère en charge de la jeunesse.
<b>Institutions intervenant en appui</b>	Conseil National de la jeunesse pour chaque objectif stratégique de la Jeunesse – Délégations régionales, départementales et communales.

<b>Résultat 1-3</b>	<b>Le secteur des loisirs et du sport est moderne, diversifié et accessible à tous les jeunes.</b>
<b>Les objectifs prioritaires et les interventions basées sur le diagnostic</b>	<p><b>Objectif 1- 3-1 : Promouvoir le sport de masse pour le développement (S4D Sport For Développement) et pour atteindre les objectifs de développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter les installations sportives et récréatives dans les zones défavorisées pour la mise en œuvre des activités sportives.</li> <li>▪ Renforcer le programme Sport pour le développement et soutenir la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'éducation de qualité (ODD4), la réalisation de la justice et de la paix.(ODD16), la bonne santé (ODD3) et l'égalité des sexes (ODD5)</li> </ul> <p><b>Objectif 1-3-2 : Mettre à niveau les infrastructures pour avoir des espaces récréatifs sûrs et les rendre accessibles à tous les jeunes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabilitation des installations et des espaces récréatifs dans les zones moins développées, en tenant compte des besoins des personnes handicapées et des jeunes filles.</li> </ul>

	<p><b>Objectif 1-3-3- Renforcer les capacités des animateurs et des entraîneurs.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître le soutien aux académies et centres de formation sportive</li> <li>▪ Organiser, encadrer et former les formateurs dans les quartiers</li> </ul> <p><b>Objectif 1.3.4 : Promouvoir le secteur du sport comme vecteurs de santé et d'unité nationale.</b></p>
<b>Cohérence avec les priorités de la Mauritanie pour les objectifs de développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Promouvoir le sport scolaire et universitaire</b></li> <li>▪ <b>Instaurer des compétitions amicales entre les quartiers</b></li> </ul>
<b>Alignement avec la stratégie de croissance accélérée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir le sport comme vecteur de santé publique et d'unité nationale.</li> <li>▪ Améliorer la pratique des activités récréatives chez les jeunes.</li> </ul>
<b>Cohérence avec les engagements présidentiels et les déclarations gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter, moderniser ou construire des installations sportives,</li> <li>▪ Soutenir les différentes associations et activités des jeunes ;</li> <li>▪ Promouvoir le sport en tant que facteur important d'harmonie et de progrès social ;</li> <li>▪ Développer le sport scolaire et universitaire et organiser régulièrement des compétitions entre les établissements ;</li> <li>▪ Soutenir les académies sportives et promouvoir les jeunes talents.</li> </ul>
<b>Intervenant Principal</b>	Le ministère en charge de la jeunesse
<b>Institutions intervenant en appui</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation – les Organisations des jeunes – Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Amenagement du Territoire

## **Axe2 : L'insertion économique et sociale des jeunes à travers les différents secteurs**

<b>Résultat 2-1</b>	<b>Les jeunes possèdent des facteurs de protection qui assurent la sécurité de leur transition dans les divers parcours de vie.</b>
<b>Les objectifs prioritaires et les interventions basées sur le diagnostic</b>	<p><b>Objectif 1-2-1 : Renforcer les capacités des jeunes en général et des groupes vulnérables (jeunes analphabètes - jeunes en déperdition scolaire- jeunes déscolarisés) en particulier à obtenir une éducation de qualité et des compétences professionnelles et sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la capacité des jeunes analphabètes, notamment les filles, en lecture (arabe et français) et améliorer leurs compétences en calcul :</li> <li>▪ Améliorer les capacités et les compétences des jeunes dans l'utilisation de la technologie et de la communication sécurisée :</li> <li>▪ Soutenir les jeunes, en particulier dans les zones rurales, et les filles à l'accès à l'enseignement supérieur grâce à des programmes de soutien à l'enseignement post scolaire.</li> <li>▪ Réduire les taux de déperdition scolaire aux cycles secondaires et l'abandon de l'école avant l'acquisition des compétences minimales requises.</li> </ul>



	<p><b>Objectif 1-2-2 : Accompagner les groupes de jeunes vulnérables (jeunes hors de l'école et sans emploi, jeunes chômeurs) dans l'accès au marché du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'employabilité des jeunes chômeurs et leur fournir des compétences en recherche d'emploi et en éthique professionnelle.</li> <li>▪ Orienter les jeunes hors de l'école et sans emploi pour qu'ils puissent saisir les opportunités qui s'offrent à eux dans la formation professionnelle et le marché du travail afin de les intégrer économiquement.</li> <li>▪ Réduire le taux élevé de travail des enfants et des adolescents, en particulier dans les zones rurales, et offrir des possibilités de formation professionnelle et de seconde chance de scolarisation.</li> </ul> <p><b>Objectif 1 -2-3- : Renforcement et mise à niveau des services de santé mentale et de santé de la reproduction pour les jeunes, en particulier les groupes vulnérables (jeunes mariées - jeunes en situation de handicap - jeunes avec des troubles mentaux)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement du rôle des centres d'écoute et d'éducation par les pairs dans les domaines de santé de la reproduction ; en particulier sur les thèmes de l'excision, le mariage et la maternité précoces (avant 18ans) en coordination avec le ministère de la santé</li> <li>▪ Réalisation d'études approfondies sur les conditions des personnes handicapées ou vivant avec des maladies chroniques des jeunes et sur les services de santé, d'éducation et d'emploi qui leur sont fournis :</li> <li>▪ Mener des études approfondies sur la santé mentale des jeunes et l'usage des stupéfiants.</li> </ul> <p><b>Objectif 1-2- 4 : développer des opportunités alternatives et des facteurs de protection pour les groupes vulnérables (jeunes réfugiés - jeunes délinquants - sujets à discrimination sur la base du sexe ou des origines communautaires) dans le parcours de la participation civique et de la citoyenneté.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser une étude analytique de la situation actuelle des jeunes et adolescents SiTAn (UNICEF).</b></li> <li>▪ Mener des études approfondies sur les conditions des groupes vulnérables (jeunes réfugiés - étrangers - délinquants - soumis à la discrimination sociale), les intégrer dans la vie civile et renforcer leur participation.</li> <li>▪ Renforcer le rôle des jeunes dans la paix, la sécurité et la prévention de l'extrémisme, en particulier dans les zones frontalières.</li> <li>▪ Réinsertion des jeunes délinquants dans des parcours d'éducation, d'emploi, de participation et de volontariat.</li> <li>▪ Renforcer l'identité nationale unificatrice des jeunes, en particulier les jeunes menacés d'extrémisme et des identités alternatives.</li> </ul>
<p><b>Cohérence avec les priorités de la Mauritanie pour les objectifs de développement durable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les populations vulnérables bénéficient de services de santé et de nutrition adéquats et durables, d'un approvisionnement en eau potable et d'hygiène et d'un assainissement de base :</li> <li>▪ Les enfants et les jeunes reçoivent une éducation de qualité dans les systèmes publics et privés :</li> <li>▪ La population a accès à des moyens de subsistance améliorés, à des emplois décents, à des opportunités économiques accrues et à une sécurité alimentaire renforcée.</li> </ul>
<p><b>Alignement avec la</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élever le niveau de capacité d'adaptation des couches vulnérables et veiller à</li> </ul>

<b>stratégie de croissance accélérée</b>	<p>ce qu'elles bénéficient au maximum des produits de la croissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter le taux de scolarisation et la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle.</li> <li>▪ Promouvoir l'emploi en tant que vecteur de prospérité partagée.</li> <li>▪ Bonne résilience et bonne résistance des couches les plus fragiles :</li> <li>▪ Renforcement des capacités d'inclusion sociale et économique des jeunes.</li> </ul>
<b>Cohérence avec les engagements présidentiels et les déclarations gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Employer les jeunes et les protéger contre l'extrémisme, en créant des opportunités d'emploi durables.</li> <li>▪ Mettre en œuvre la stratégie nationale de santé de la reproduction des adolescents et des jeunes.</li> <li>▪ Rapprocher les services de santé des citoyens les plus vulnérables.</li> </ul>
<b>Intervenant Principal</b>	<p>Le ministère en charge de la jeunesse et pour chaque objectif, il y a un ministère qui fournit l'appui principal.</p>
<b>Institutions intervenant en appui</b>	<p>Objectif 1-2-1 Le Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme de l'Enseignement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.  Objectif-1 2-2 Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Fonction Publique et du Travail.  Objectif 1-2-3 Le Ministère de la Santé  Objectif 1-2-4 : Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.</p>

<b>Résultat 2-2</b>	<b>Les institutions en lien avec les questions de jeunesse coopèrent et travaillent en parfaite</b> coordination les unes avec les autres.
<b>Les objectifs prioritaires et les interventions basées sur le diagnostic</b>	<b>Objectif 3-2- 1 : Créer un réseau d'acteurs et de parties prenantes sur les questions de la jeunesse dans les multiples secteurs (éducation et formation professionnelle - emploi et entrepreneuriat - participation citoyenne - santé)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Créer un réseau d'acteurs et de parties prenantes liés aux questions de la jeunesse :</b></li> <li>▪ <b>Exécuter des interventions conjointes avec les acteurs des divers secteurs touchant la jeunesse (éducation - travail - santé - entrepreneuriat) :</b></li> </ul> <b>Objectif 3 -2- 2 : Mener un plaidoyer au niveau national, sous régional et international pour la cause de la jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les capacités des jeunes leaders et des organisations des jeunes dans le domaine de plaidoyer et communication sur la problématique de la jeunesse</li> <li>▪ Mener une étude sur les mobiles d'émigration chez les jeunes</li> <li>▪ Participer aux rencontres sous régionales, internationales sur la jeunesse</li> <li>▪ Organiser des forums, des rencontres de concertation et de dialogue entre les autorités départementales, régionales et nationales avec les jeunes</li> </ul>
<b>Alignement avec la stratégie de croissance accélérée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les institutions démocratiques fonctionnent de manière plus transparente et participative, élargissant l'espace démocratique pour améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale, la sécurité et le système judiciaire.</li> <li>▪ Les institutions centrales et locales assurent une orientation et une coordination plus efficaces et transparentes des politiques publiques ;</li> </ul>
<b>Cohérence avec les engagements présidentiels et les déclarations gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la coordination de l'action de l'administration publique.</li> <li>▪ Renforcer les capacités de l'administration publique dans le domaine de la formulation des politiques, de la programmation des budgets et programmes et de la coordination du suivi et de l'évaluation.</li> <li>▪ Concevoir un dispositif de suivi et d'évaluation de nature à permettre le développement de la coordination notamment dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des programmes aux différents niveaux national, régional, départemental et municipal.</li> </ul>
<b>Intervenant Principal</b>	Le ministère en charge de la jeunesse.
<b>Institutions intervenant en appui</b>	Le conseil supérieur de la jeunesse- les autres ministères du gouvernement intervenant dans les problématiques de la jeunesse.

<b>Résultat 3-2</b>	<b>Les stratégies et politiques publiques sont inclusives et soutiennent tous les jeunes en Mauritanie.</b>
	<p><b>Objectif 3-2- 1 : Inclure des indicateurs liés à la jeunesse dans toutes les Stratégies et politiques Sectorielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inclure des indicateurs liés à la promotion de la jeunesse dans les enquêtes et études nationales</li> <li>▪ Inclure des indicateurs liés à la promotion de la jeunesse dans les politiques et stratégies des autres départements ministériels</li> <li>▪ Mener des études et des recherches de façon périodique et actualisée sur la jeunesse avec un accent sur les jeunes vulnérables</li> <li>▪ Recenser et actualiser toutes les interventions orientées à la jeunesse et aux catégories de jeunes défavorisés</li> </ul>
<b>Alignement avec la stratégie de croissance accélérée</b>	▪
<b>Cohérence avec les engagements présidentiels et les déclarations gouvernementales</b>	▪
<b>Intervenant Principal</b>	Le ministère en charge de la jeunesse.
<b>Institutions intervenant en appui</b>	Le conseil supérieur de la jeunesse- les autres ministères du gouvernement intervenant dans les problématiques de la jeunesse.

## TROISIEME PARTIE : MISE EN OEUVRE

### 1. Mécanismes de mise en œuvre et responsabilités :

#### 1.1 L'approche projet

L'approche basée sur des projets simples est un modèle pratique efficace dans le contexte mauritanien. Ainsi la stratégie constitue un cadre logique pour les projets proposés car les produits de ces projets se soutiennent les uns les autres et contribuent à la mise en œuvre de la stratégie.

Pour ce faire, la réussite du projet est conditionnée par un ensemble d'éléments nécessaires, notamment :

- A. **Développer des modèles d'expérimentation innovants :** Compte tenu de l'insuffisance des ressources et des capacités techniques disponibles ainsi que des capacités institutionnelles limitées du Ministère en charge de la Jeunesse, une approche innovante basée sur la recherche de solutions non conventionnelles et peu coûteuses est nécessaire. Les programmes expérimentaux peuvent être l'occasion de faire des démonstrations et de corriger les programmes avant leur généralisation en fonction des résultats obtenus. La création d'un laboratoire de la Stratégie Nationale de Jeunesse est envisageable, comprenant un groupe d'experts et d'acteurs dans le domaine des problématiques de la jeunesse, en plus de représentants des jeunes pour les questions qui les concernent. Le laboratoire propose et met en œuvre des modèles de solutions innovantes (et apporte des améliorations aux solutions avant qu'elles ne soient généralisées.
- B. **Existence d'expertises professionnelles :** la mise en œuvre de la stratégie nécessite la présence d'une expertise consultative spécialisée dans le domaine du travail avec la jeunesse, qui contribue à la conception de modèles politiques expérimentaux et appuie le processus de mise à niveau des capacités institutionnelles des acteurs du secteur de la jeunesse.
- C. **Gestion allégée des ressources :** Avec des ressources humaines et matérielles limitées, l'objectif principal de la conception de la stratégie devrait être la recherche de solutions politiques simples, efficaces, persuasives et fondées sur l'analyse.
- D. **Résilience structurelle :** Pour mettre en œuvre une stratégie nationale multisectorielle de la jeunesse, la structure de mise en œuvre doit être flexible, durable et capable d'intégrer les nouveaux acteurs et de gérer les ressources. Le modèle de réseau est un modèle pratique pour la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie. Ainsi le Réseau de Stratégie Nationale de la Jeunesse est défini comme exprimant des modèles de relations entre un groupe d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui entretiennent une relation d'entraide mutuelle et participent au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. Ces relations ne reflètent nécessairement pas une hiérarchisation entre les acteurs, malgré les différents rapports de force et leur degré d'importance selon les ressources que détiennent les acteurs. Les acteurs se réunissent selon la problématique au sein de ce qu'on appelle le Réseau des problématiques ou des thématiques.

## 1.2 Le dispositif de pilotage et de mise en œuvre

Le dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre sera inclusif et piloté par le Ministère en charge de la jeunesse. Il intègrera les acteurs publics, les institutions internationales partenaires, le secteur privé, la société civile et, au centre, les représentants de la jeunesse. Il sera doté d'une structuration à trois niveaux à savoir :

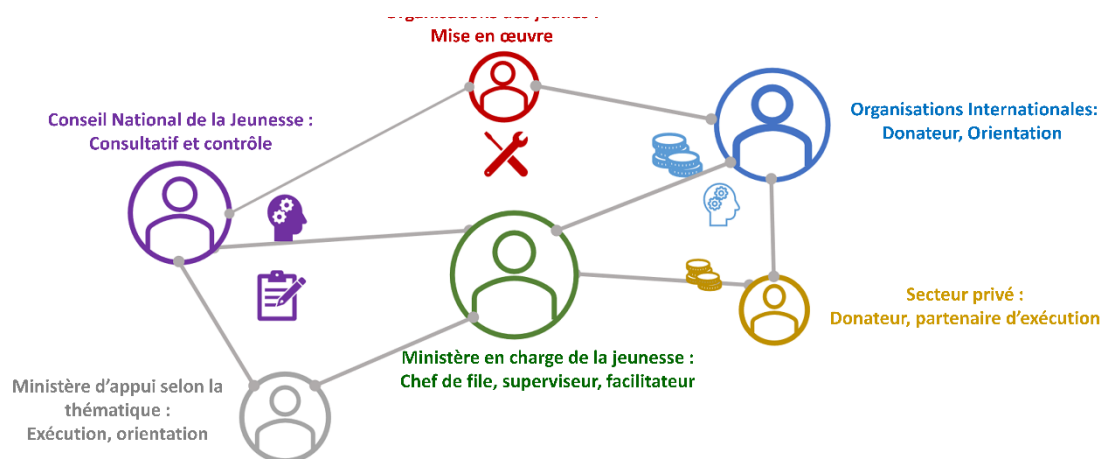
- **Un Organe de Décision** qu'est le Comité Interministériel placé sous la présidence du Premier Ministre et regroupant l'ensemble des départements ministériels concernés par le développement de la Jeunesse.
- **Un Organe Technique de Conception, de suivi et de Coordination** qu'est le Comité Technique de Pilotage et de Suivi de la Stratégie Nationale de Jeunesse placé sous la présidence du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement et qui intègre les représentants des partenaires nationaux, incluant les acteurs institutionnels, les jeunes à travers les structures représentatives reconnues, mais aussi les bailleurs de fonds actifs au niveau national ainsi que les acteurs du secteur privé.
- **Un Comité Technique Opérationnel** : sous l'égide de la Direction Générale de la Jeunesse et regroupe les acteurs d'exécution (les Directions centrales et régionales les coordinateurs de projets, les Associations de jeunesse) et dont le secrétariat est assuré par l'instance de représentation de la jeunesse reconnue.

Le dispositif de mise en œuvre est constitué par le groupe d'acteurs suivants :

- **Le Ministère en charge de la Jeunesse** : principalement la Direction Générale de la Jeunesse et des Loisirs et la Direction Générale des Sports, en ce qui concerne le secteur des sports. Le ministère en charge de la jeunesse joue le rôle de chef file du réseau en matière d'organisation du secteur de la jeunesse et d'encadrement de la vie associative, tout en étant un membre clé du réseau dans d'autres secteurs tels que l'éducation, l'emploi et la santé.
- **L'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports** est un membre important du réseau, avec son expertise technique et professionnelle, il est capable de renforcer les capacités des autres acteurs dans le secteur de la jeunesse et les animateurs socioculturels et sportifs.
- **Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ)** : après avoir restructuré sa composition et dynamisé son rôle en tant qu'organe consultatif qui, à travers son bureau permanent, propose des projets et des programmes., en utilisant son expertise technique spécialisée dans les questions de la jeunesse, il pourra devenir un organe représentatif à travers son assemblée générale qui exerce un rôle de surveillance et de responsabilisation dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la jeunesse avec les ressources dont elle dispose.
- **Les associations de Jeunes** : Elles constituent des membres actifs du réseau stratégique et jouent le rôle de partenaire exécutif des projets du secteur de la jeunesse, avec leurs ressources humaines et leur capacité à toucher les jeunes directement dans les délégations régionales et dans les Moughataas.
- **Les Organisations Internationales** : Les organisations internationales disposent d'une expertise technique capable d'orienter les projets et la stratégie pour qu'ils soient en phase avec les Objectifs de Développement Durable, et disposent de ressources financières et matérielles, nécessaire à l'exécution des projets.

- **Les autres ministères** : d'autres départements sectoriels tels que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministère de l'Éducation et de la Réforme du système éducatif, le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le ministère de la Santé jouent un rôle essentiel en tant que gestionnaire du réseau dans les domaines qui les concernent. Le rôle du ministère en charge de la jeunesse est le membre intermédiaire, représentant les jeunes et leurs problématiques, notamment dans les questions liées à l'insertion économique et sociale des jeunes.
- **Les Conseils Régionaux et les Communes** :  
Eu égard à leur statut d'entités de décentralisation, les communes et les conseils régionaux constituent des acteurs incontournables dans la mise en œuvre de la de la Stratégie Nationale de la jeunesse au niveau de leurs circonscriptions.
- **Le secteur privé** : il est considéré comme une source alternative supplémentaire de ressources pour combler le déficit de financement. Le secteur privé peut également jouer un rôle majeur dans l'introduction des technologies et des innovations, étant entendu qu'il réalise actuellement 85 % des investissements orientés vers le développement de la technologie. En outre, le secteur privé peut améliorer la capacité d'utilisation des ressources du secteur public ou transférer les capacités des ressources du secteur privé local par le biais de projets conjoints ou en partenariat public-privé. Le Ministère en charge de la jeunesse cherchera à compléter ses ressources limitées à travers le recours au secteur privé.

**figure 1 : Exemple de réseau de mise en œuvre de la stratégie nationale de la jeunesse 2022-2030**



Ainsi, le mécanisme de mise en œuvre de la stratégie repose sur des projets en harmonie avec le cadre logique de la stratégie (ensemble des résultats et des objectifs) dont les produits se renforcent mutuellement. Le projet doit répondre à plusieurs exigences dont les plus importantes sont :

- qu'il apporte des solutions innovantes aux problématiques de jeunesse,

- que ces solutions soient expérimentées et testées, puis modélisées ;
- qu'il soit mis en œuvre par un réseau d'acteurs sélectionnés en fonction d'une problématique de jeunesse ;
- que ce réseau d'acteurs soit piloté par le Ministère en charge de la jeunesse ou par le Département gouvernemental principal intervenant sur la problématique en question.
- que ce réseau d'acteurs permet une gestion efficiente et efficace des ressources disponibles, et qu'il est renforcé par la présence d'une expertise professionnelle pour chaque problématique traitée.

## 2. Le suivi-évaluation et interpellation :

### 2.1 Mécanisme de suivi et d'intervention

L'opération de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la jeunesse 2024-2030 vise à assurer une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie et à réaliser l'impact recherché à travers les interventions ; il s'agit aussi de prendre des mesures correctives, de veiller à ce que les principaux acteurs et parties prenantes de la stratégie respectent leurs devoirs et responsabilités vis-à-vis des rôles qui leur sont assignés. Par conséquent, un mécanisme de suivi, de reporting et de responsabilisation s'impose, ce qui nécessite la mise en place d'une structure et la définition des rôles officiels en matière de suivi et de responsabilisation.

Le suivi évaluation et l'interpellation requièrent généralement un ensemble d'interventions qui seront incluses dans le plan de mise en œuvre de la stratégie comme étant une priorité et une nécessité à la fois. Les plus importantes de ces interventions sont :

- **L'Institutionnalisation du processus de suivi et d'évaluation** à travers la présence d'un organe officiel ayant autorité et légitimité dans le suivi et l'évaluation, où les jeunes et les associations de jeunes ont un rôle majeur. Le Conseil national de la jeunesse (CNJ), après sa restructuration, peut jouer un rôle clé dans le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la jeunesse 2022-2030, à travers son bureau permanent, ainsi que dans la responsabilisation des acteurs et des personnes impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie (gouvernementaux et non gouvernementaux) par l'intermédiaire de l'Assemblée générale du Conseil national de la jeunesse (CNJ).
- **La mise en place d'un système efficace de suivi et d'évaluation** au sein du ministère en charge de la jeunesse et le renforcement des capacités du personnel du ministère.
- **Le développement d'un système de gestion, de suivi et d'évaluation avec une participation aux niveaux national, régional et départemental.**
- **L'organisation de séances régulières** consacrées aux dialogues avec les principaux acteurs et parties prenantes du secteur de la jeunesse.
- Le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la stratégie basés sur des expériences vivantes (quantitatives et qualitatives).
- La garantie de la transparence, l'accès à l'information et un mécanisme régulier de publication des rapports.
- L'émergence d'un groupe de personnes spécialisées en matière d'interpellation sociétale fondée sur les preuves.



## 2.2. Concevoir les indicateurs de la stratégie nationale de la jeunesse

Ces indicateurs de la stratégie nationale de la jeunesse sont issus des indicateurs des objectifs de développement durable, de ceux du développement des jeunes et de l'indicateur du bien-être des jeunes. Les indicateurs sont de trois types :

- **Indicateurs binaires** : qui déterminent si l'intervention est réalisée ou non, prennent deux valeurs 0 si elle n'existe pas et 1 si elle existe ;
- **Indicateurs normaux** : qui sont censés dépasser la valeur de référence pour être comprise entre 0 et 100 % ou avoir une valeur numérique ; plus la valeur est élevée, plus la réalisation des objectifs est grande (à l'instar de la hausse du pourcentage des initiatives des jeunes réussies) ;

**Indicateurs inversés** : qui peuvent se situer en dessous de la valeur de référence et dont la valeur est comprise entre 0 et 100 % ou une valeur numérique également. Plus la valeur est faible, plus la réalisation des objectifs est grande (tels le taux de chômage et celui du mariage précoce).

## Axes et objectifs stratégiques de la SNJ 2024-2030 :

### 4.5.1 Cadres de résultats et indicateurs de l'Axe1 : la promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et l'encadrement et de la vie associative des jeunes

#### Objectif 1-1-1 Organisation et institutionnalisation du secteur de la jeunesse

Résultat	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible2024
1.Le secteur jeunesse est organisé, fort et professionnel	Redynamisation du Conseil supérieur de la jeunesse et révision de la législation y afférente	1- Nouvelle réglementation pour le Conseil supérieur de la jeunesse (son rôle, son organigramme, ses compétences et ses relations) ;	Binaire	0	1
		2- Nombre de propositions de projets/études soumises par le conseil aux institutions et acteurs gouvernementaux ;	ordinaire	0	30
		3- Nombre de projets suivis et évalués par le Conseil	ordinaire	0	20
	Activer et soutenir le rôle des organisations et institutions de jeunesse en tant que partenaires de mise en œuvre	4- Disponibilité d'une base de données actualisée sur les organisations de jeunesse (leur domaine de compétence, portée géographique de leur action) ;	ordinaire	0	1
		5- Nombre d'organisations de jeunesse partenaires de projets avec d'autres secteurs et acteurs gouvernementaux	ordinaire		
		6- Nombre d'organisations de jeunes ayant reçu une formation du Ministère en charge de la jeunesse ;	ordinaire		
	Activer le rôle des acteurs non gouvernementaux et des bailleurs de fonds	7- Nombre de partenariats ou de protocoles d'accord signés avec les ONG et le secteur privé ;	Ordinaire		
		8- Nombre de projets mis en œuvre grâce à des partenariats avec des ONG et le secteur privé.	Ordinaire		

Objectif 2-1-1 : Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (y compris les infrastructures)

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible2024
<b>Résultat.1-1</b> Le secteur jeunesse est organisé, fort et professionnel	<b>Renforcement des capacités financières du Ministère en charge de la Jeunes</b>	9- Pourcentage des dotations financières au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	ordinaire	%1 des impôts	
		10- Contributions régulières des partenaires techniques et financiers au financement des projets de stratégie	ordinaire		
		11- Nombre de projets/interventions proposés par le ministère et les partenaires sans financement adéquat	ordinaire		
	<b>Réhabilitation et numérisation des espaces et maisons des jeunes en mettant l'accent sur les zones les moins développées</b>	12- Nombre d'espaces et de maisons de jeunes réhabilités et équipés de ressources de base et d'outils numériques ;	ordinaire		
		<b>Nombre d'associations de jeunes fréquentant les maisons de jeunes ;</b>			
		14 - Existence d'un règlement intérieur pour les espaces jeunes ;	Binaire	0	1
	<b>Renforcement des capacités du Ministère en charge de la Jeunesse en</b>	15 Nombre de sessions de formations ciblant les décideurs du ministère aux différents niveaux administratifs	ordinaire		
		16 Nombre de sessions de programmation mis en œuvre sur la base du cadre logique de la stratégie et des leçons apprises	ordinaire		
17 Avoir un plan opérationnel de gestion		Binaire	0	1	

	<b>pilotage stratégique, leadership et gouvernance</b>	des risques et une réponse rapide aux changements affectant le secteur de la jeunesse			
		18 Nombre de cours et stages suivis par les intervenants auprès des jeunes et par les animateurs sociaux	ordinaire		
	<b>Améliorer les capacités des travailleurs auprès des jeunes et des animateurs sociaux</b>	19 Nombre d'intervenants auprès des jeunes et d'animateurs sociaux ayant suivi des formations	ordinaire		
		20 Existence d'un cadre de compétences opérationnel et des caractéristiques standard pour les intervenants auprès des jeunes et pour les animateurs sociaux	Binaire	0	1

Objectif 1-2-1 : Renforcer la participation civile des jeunes à la vie associative.

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible2024
<b>2-1 Les - jeunes sont actifs dans la vie civile et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux local et national</b>	<b>Soutenir la participation civique numérique pour les jeunes et les médias numériques pour les jeunes</b>	21- Nombre d'ateliers de formation sur l'engagement citoyen numérique mis en place par le ministère	ordinaire		
		22- Nombre de plateformes et d'espaces numériques et virtuels conçus pour écouter les opinions et les aspirations des jeunes.	ordinaire		
	<b>Impliquer les jeunes dans la prise de décision au niveau des cadres où ils sont présents</b>	23- Nombre de parlements d'étudiants mis en place dans les écoles et les universités ;	ordinaire		
		24- Pourcentage de jeunes de moins de 35 ans représentés dans les délégations régionales et	ordinaire		

		locales et les maisons des jeunes			
		25- Le pourcentage de jeunes de moins de 35 ans au Parlement (Conseil National)	ordinaire		
		26- Le nombre de plateformes et de sessions de dialogue entre les jeunes et le gouvernement sur le plan local et national.	ordinaire		
	<b>Préparer des études et des recherches participatives sur la réalité de la participation politique et sociale des jeunes.</b>	27- Nombre d'études et de sondages d'opinions. sur la jeunesse et les questions nationales	ordinaire		

### Objectif 1.2.2 : Promouvoir l'environnement de l'action volontaire des jeunes

Résultat	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible 2024
1-2- Les jeunes sont actifs dans la vie civile et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux local et national	Préparer une stratégie nationale pour le volontariat des jeunes et investir dans le volontariat en tant qu'outil de formation et un créateur de revenu pour le PIB	28-Existence d'une stratégie nationale de volontariat et la mise en place d'une agence nationale du Volontariat	Binaire	0	1
		29-L'existence d'un mécanisme de calcul de la rentabilité du volontariat sur le produit intérieur brut	binaire	0	1
	Augmenter la capacité d'absorption et la couverture géographique de notre programme de bénévolat WATANOUNA	30-Nombre de bénévoles inscrits au Programme WATANOUNA	ordinaire		
		31-Nombre d'activités bénévoles réalisées dans le cadre du Programme WATANOUNA	ordinaire		
		32- Nombre de régions/wilayas auxquelles parviennent les activités du Programme WATANOUNA	ordinaire		
	Orienter le volontariat pour atteindre les objectifs de développement durable et les questions prioritaires de la Mauritanie, telles que la prévention de l'extrémisme et de la sécheresse.	33-Nombre d'activités bénévoles traitant des questions d'environnement durable, de sécheresse et d'économie verte	ordinaire		
34- Nombre d'activités de volontariat pour la promotion des objectifs de développement durable et les priorités de la Mauritanie		ordinaire			

Objectif 3.2.1 Soutenir les organisations et initiatives de jeunesse pour atteindre les objectifs de développement durable.

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateur	Ligne de base 2022	Cible 2024
3-2- Les jeunes sont actifs dans la vie civile et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux local et national	Soutenir les organisations et associations de jeunes techniquement et financièrement comme partenaires dans la mise en œuvre des projets de stratégie.	35- Nombre d'organisations de jeunesse ayant reçu des formations par le ministère en charge de la jeunesse	ordinaire		
		36- Nombre d'organisations de jeunes ayant participé à la mise en œuvre des projets de la stratégie	ordinaire		
		37- Nombre d'organisations de jeunes ayant bénéficié d'un soutien financier du ministère ou des partenaires donateurs	ordinaire		
	Créer un réseau d'organisations de jeunesse et renforcer son rôle	38 - Existence d'un réseau d'organisations et d'associations de jeunes	binaire	0	1
		39- Nombre d'organisations de jeunes qui sont membres du réseau de jeunes.	ordinaire		
	Renforcer les capacités des jeunes et des associations de jeunes dans la conception d'initiatives sans coûts	40- Nombre d'initiatives sans coûts mises en œuvre par les jeunes et les associations de jeunes	ordinaire		
		41- Nombre d'ateliers de formation sur les initiatives sans coûts	ordinaire		
	Préparer un guide national pour les initiatives dirigées vers la réalisation des ODD	42- La présence d'un guide national des initiatives orientées vers la réalisation des ODD	binaire	0	1

**Objectif 1-3-1 : Promouvoir le sport de masse pour le développement et atteindre les objectifs de développement durable**

Résultat	Objectifs	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible 2024
3-1 Le secteur du divertissement et du sport est moderne, varié et disponible pour tous les jeunes	Objectif 1-3-1: renforcer les sports de masse pour le développement et pour atteindre les objectifs de développement durable	<b>Amenagement des installations sportives et de divertissement dans les zones les moins développées pour mettre en œuvre des activités sportives.</b>	43-Nombre d'installations sportives et de divertissement dans les zones les moins développées	ordinaire		
		<b>Améliorer le programme sportif pour le développement et le soutien à la réalisation des ODD</b>	44- Nombre d'écoles et de clubs sportifs qui mettent en œuvre le programme sport pour le développement	ordinaire		
			45-Nombre de jeunes et d'adolescents participant au programme Sports pour le développement	ordinaire		
			46- Nombre de jeunes et d'animateurs sportifs qui sont qualifiés pour entraîner au programme sport pour le développement	ordinaire		
			<b>3-3-1 Renforcement des capacités des animateurs et des entraîneurs sportifs.</b>			
		<b>4-3-1: Promotion du secteur du sport comme vecteur de santé et d'unité nationale</b>				



## 4.5.2 Cadres de résultats et indicateurs de l'Axe2 Insertion économique et sociale des jeunes dans les différents secteurs

Objectif 1-2-1: Améliorer les capacités des jeunes en général et des groupes vulnérables (adolescents analphabètes- jeunes en déperdition scolaire-jeunes en dehors de l'école) en particulier pour obtenir une bonne éducation et de meilleures compétences professionnelles et sociales

Résultat	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateur	Ligne de base 2022	Cible 2024
<b>Les groupes de jeunes vulnérables possèdent des facteurs de protection qui garantissent la sécurité de différentes phases de leur parcours de vie (parcours de l'éducation).</b>	Améliorer la capacité des jeunes analphabètes, les filles notamment, en lecture dans les deux langues (arabe et français) et en calcul.	47- Pourcentage de jeunes analphabètes (ne sachant ni lire, ni écrire)	Inverse		
		48- Pourcentage de filles analphabètes par rapports au total des jeunes analphabètes	Inverse		
		49- Pourcentage de jeunes qui ne connaissent pas l'une des deux langues (Français et arabe) ;	Inverse		
		50- Nombre de projets de réadaptation des jeunes analphabètes	Ordinaire		
	Renforcer les capacités et les compétences des jeunes pour l'utilisation de la technologie et de la communication sécurisée.	51- Nombre de projets et d'activités visant à renforcer les capacités technologiques des jeunes	Ordinaire		
		52- Nombre de jeunes ayant reçu des cours de formation sur l'utilisation sûre de la technologie et de la communication	Ordinaire		
		53- Pourcentage de jeunes analphabètes en technologie et en communication sécurisée.	Inverse		
	Soutenir les jeunes, en particulier dans les zones rurales et les filles, dans l'accès à l'enseignement supérieur par le biais des programmes destinés à l'appui de	54- Nombre de projets de cours de rattrapage au profit des élèves du secondaire	Ordinaire		
		55- Pourcentage de jeunes ayant terminé l'enseignement supérieur par rapport au total des candidats au baccalauréat	Ordinaire		
		56- Pourcentage de projets de cours de rattrapage (postscolaires) à la campagne par rapport au total des projets de rattrapage.	Ordinaire		

	l'enseignement post scolaire.				
	Réduire les taux de déperdition scolaire dans les collèges et les abandons avant l'acquisition des compétences minimales requises.	57- Taux de scolarisation jusqu'au collège	Ordinaire		
		58- Nombre d'activités de sensibilisation sur les risques de la déperdition scolaire.	Ordinaire		
		59- Pourcentage des jeunes ayant rejoint l'éducation de base par rapport au total de ceux qui ont abandonné l'école.	Ordinaire		
		60- Nombre de projets de deuxième chance destinés à ceux qui ont abandonné l'école.	Ordinaire		

l'Objectif 1-2-2 : Accompagner les groupes de jeunes vulnérables (jeunes non scolarisés et sans emploi, - jeunes chômeurs) pour accéder au marché du travail

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible 2024
<b>Les groupes de jeunes vulnérables possèdent des facteurs de protection qui garantissent la sécurité de différentes phases de leur parcours de vie (parcours d'accès au</b>	Améliorer l'employabilité des jeunes chômeurs et les doter des compétences nécessaires pour la recherche d'emploi et la déontologie professionnelle.	61- Pourcentage des jeunes âgés de 14 à 34 ans au chômage	Inverse		
		62- Nombre de jeunes ayant reçu des formations sur les compétences en matière de recherche d'emploi	Ordinaire		
		63- Nombre de sessions de formation sur les compétences en recherche de travail au profit des jeunes chômeurs	Ordinaire		
		64- Pourcentage de filles ayant participé aux sessions de formation par rapport au total des participants	Ordinaire		
	Orienter les jeunes qui	65- Pourcentage de jeunes (14-34 ans) en	Inverse		

<b>marché du travail).</b>	sont en dehors de l'école et du travail vers les opportunités offertes dans la formation professionnelle et l'accès au marché du travail afin de les intégrer économiquement.	dehors de l'enseignement et du travail			
		66- Nombre de jeunes en dehors de l'éducation et du travail inscrits à des cours d'orientation professionnelle/ éducative	Ordinaire		
		67- Nombre sessions de formation sur l'importance de participer au marché du travail et de terminer les études	ordinaire		
	Limiter le niveau très élevé du travail des enfants et des adolescents, , en particulier dans les zones rurales, et offrir des opportunités de formation professionnelle et de secondes chances d'éducation.	68-Pourcentage d'enfants âgés de moins de 17 ans qui travaillent	inversé		
		69-Nombre d'activités / projets mis en œuvre pour protéger les enfants travaillant contre les abus et la négligence	ordinaire		
		70- Nombre d'adolescents de moins de 18 ans inscrits à la seconde chance de formation professionnelle et d'éducation	ordinaire		

Objectif 1-2-3: Améliorer et promouvoir les services de santé mentale et de santé de la reproduction des jeunes, en particulier chez les groupes vulnérables (les filles mariées-jeunes ayant des handicaps-jeunes souffrant de troubles mentaux)

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible2024
<b>Les groupes de jeunes vulnérables possèdent des facteurs de protection qui</b>	Améliorer le rôle des centres d'écoute et d'éducation par les pairs dans le domaine de la santé de la reproduction, en particulier (excision - mariage et accouchements	71- Nombre de centres d'écoute et leur répartition en Mauritanie	ordinaire		
		72- Nombre de jeunes qualifiés pour éduquer leurs pairs sur les problèmes de santé de la reproduction ;	ordinaire		

garantissent la sécurité de différentes phases de leur parcours de vie (parcours de la santé reproductive et mentale).	précoces avant l'âge de 18 ans) en coordination avec le ministère de la Santé	73- Nombre de campagnes de sensibilisation mises en œuvre sur des problèmes de santé de la reproduction	ordinaire		
		74- Pourcentage de filles qui sont mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans	inversé		
		75- Pourcentage de filles ayant subi l'excision	inversé		
	Conduire des études approfondies sur les conditions de vie des jeunes handicapés ou vivant avec des maladies chroniques, sur la santé, les services d'éducation et d'emploi qui leur sont fournis	76- Nombre d'études récentes traitant des conditions des personnes handicapées ;	ordinaire		
	Mener des études approfondies sur la santé mentale des jeunes, l'utilisation des stupéfiants et la sensibilisation sur le risque qu'elles représentent.	77- Existence d'études et de rapports qui traitent de la santé mentale des jeunes ;	binaire		
		78-- Nombre de campagnes de sensibilisation et d'activités sur le danger des substances psychotropes..	ordinaire		

Objectif-1-2-4: Améliorer les opportunités alternatives et les facteurs de protection pour les groupes vulnérables (jeunes réfugiés , jeunes délinquants, jeunes exposés à la discrimination fondée sur le sexe ou la race) dans le parcours de la participation civile et de la citoyenneté.

Résultat	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible 2024
Les groupes	Mener des études approfondies sur	79- Nombre d'études qui traitent de	Ordinaire		

<b>de jeunes vulnérables possèdent des facteurs de protection qui garantissent la sécurité de différentes phases de leur parcours de vie (parcours santé reproductive et mentale).</b>	les conditions de groupes fragiles (jeunes réfugiés - expatriés - délinquants - exposés à la discrimination sociale et culturelle), les intégrer dans la vie civile et améliorer leur participation	l'intégration des jeunes marginalisés dans la vie publique			
	. Améliorer le rôle des jeunes dans la paix, la sécurité et la prévention de l'extrémisme, en particulier dans les zones frontalières.	80-Nombre de projets mis en œuvre dans le domaine de la promotion de la paix et de la prévention de l'extrémisme	Binaire	0	1
		81-Nombre des jeunes participants à des activités liées à la paix et à la prévention de l'extrémisme	Ordinaire		
		82-Nombre de jeunes qui pratiquent les comportements extrémistes ou impliqués dans des actions extrémistes	Ordinaire		
	Réhabiliter les jeunes délinquants sur les parcours de l'éducation, de l'emploi et du volontariat.	83- Nombre de jeunes ex délinquants qui ont participé à des programmes de réhabilitation	Ordinaire		
		84- Nombre de projets mis en œuvre dans le but de réhabiliter les jeunes ex délinquants	Ordinaire		
		85-Pourcentage de jeunes délinquants en Mauritanie	Inverse		
	Renforcer le sentiment d'appartenance nationale chez les jeunes, en particulier les jeunes à risque d'extrémisme.	86-Nombre des jeunes participants à des activités culturelles exprimant le caractère national mauritanien	Ordinaire		
		87- Pourcentage de jeunes exposés à la discrimination en raison du sexe ou de l'origine	Inverse		
		88- Pourcentage de jeunes qui pratiquent les comportements extrémistes ou impliqués dans des actions d'extrémisme.	Inverse		

Objectif 1-2-5 : Créer un réseau d'acteurs et de parties prenantes dans les questions de jeunesse au sein de divers secteurs (éducation et formation professionnelle - travail et entrepreneuriat - participation citoyenne – santé)

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateurs	Ligne de base 2022	Cible 2024
. Les institutions impliquées dans les questions de jeunesse coopèrent et travaillent à coordonner et à échanger des connaissances entre eux.	Création d'un réseau d'acteurs et de parties liés aux problèmes de la jeunesse	89- Nombre d'ateliers sectoriels traitant des problèmes prioritaires des jeunes	ordinaire		
		90- Nombre d'acteurs et d'intervenants impliqués dans les questions de jeunesse lors de l'une des formes de coordination ou d'alliances	ordinaire		
	Mise en œuvre d'interventions conjointes avec des acteurs dans les différents secteurs intéressés par la jeunesse (éducation - travail - santé - entrepreneuriat)	91- Nombre de projets mis en œuvre en partenariat avec des acteurs gouvernementaux relevant de différents secteurs	ordinaire		
		92- Nombre d'acteurs et d'intervenants impliqués dans les questions de jeunesse et ayant participé à la mise en œuvre des projets avec d'autres acteurs	ordinaire		
		93- Nombre de jeunes exposés aux différentes formes de discrimination basée sur le genre, l'ethnie ou l'origine	ordinaire		
		94- Nombre de jeunes qui pratiquent des comportements extrémistes ou sont impliqués dans des actions d'extrémisme.	ordinaire		

**L'objectif 1-3-2 Intégrer et inclure les indicateurs liés aux jeunes dans les politiques et stratégies générales (éducation-travail-santé-transformation numérique)**

Résultats	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateur	Ligne de base 2022	Cible 2024
les stratégies et politiques publiques sont inclusives et soutiennent tous les jeunes en Mauritanie	Insérer des indicateurs liés aux jeunes, dans les différents secteurs, dans les enquêtes et études nationales	95-Nombre d'indicateurs liés aux jeunes inclus dans le recensement National 2024 qui sera organisé par l'agence Nationale des statistiques de Mauritanie	ordinaire		
		96-Nombre d'études et de recherches périodiques actualisées (qualitatives et quantitatives) liées aux jeunes ;	ordinaire		
	Enrichir les stratégies publiques dans d'autres secteurs gouvernementaux avec des indicateurs de promotion des jeunes.	97- Nombre d'indicateurs liés aux jeunes et pris en compte dans les stratégies publiques sectorielles ;	ordinaire		
		98- Nombre de stratégies publiques incluant des objectifs et des interventions en lien avec la stratégie nationale de la jeunesse ;	ordinaire		
		99- Existence de rapports périodiques se rapportant aux interventions ciblant les jeunes et les groupes de jeunes vulnérables.	binaire	0	1

**Objectif 2.3.1 Plaider et mettre en évidence les problèmes des jeunes aux niveaux national et régional**

Résultat	Interventions prioritaires	Indicateurs	Type d'indicateur	Ligne de base 2022	La cible 2024
Les stratégies et politiques publiques sont inclusives et	Renforcer les capacités des organisations de jeunes et des jeunes actifs à plaider et à travailler pour mettre en	100-Nombre de sessions de formation en plaidoyer et mobilisation qui abordent les problèmes des jeunes	ordinaire		
		101-Nombre de campagnes de plaidoyer	ordinaire		

<b>soutiennent tous les jeunes en Mauritanie</b>	<b>exergue les problématiques les concernant.</b>	<p>101- mises en œuvre par le ministère en charge des jeunes et qui abordent les questions de jeunesse</p>				
		<p>102- Nombre d'organisations de jeunes ayant participé à des campagnes de plaidoyer</p>	ordinaire			
	<b>Participation aux conférences régionales et internationales (arabes et africaines) sur les questions de la jeunesse</b>	<p>103- Nombre de conférences sous régionales et internationales organisées sur la jeunesse et auxquelles la Mauritanie a participé</p>	ordinaire			
		<b>Organiser des séminaires, des conférences et des séances de dialogue entre les jeunes et le gouvernement au niveau régional, départemental et municipal.</b>	<p>104- Nombre de séminaires et de conférences nationaux et locaux traitant des questions de la jeunesse</p>	ordinaire		
			<p>105- Nombre de séances de dialogue réalisées consacrées au traitement des problèmes de la jeunesse</p>	ordinaire		
	<p>106- Nombre de rapports et d'études publiques publiés qui traitent des questions de la jeunesse</p>	ordinaire				



## ANNEXES

---

### Annexe (1) Jeunesse et parcours de la vie

Dans la stratégie, quatre parcours qui s'entrecroisent et se complètent ont été identifiés pour le jeune :

**Le parcours Education** : qui commence à partir de l'âge de six ans ou avant et se termine lorsque le jeune homme / la jeune fille obtient les compétences requises pour entrer sur le marché du travail et évoluer vers des compétences sociales. L'apprentissage peut se prolonger tout au long de la vie.

**Le parcours de l'accès au marché du travail** : qui, légalement, commence à l'âge de 15 ans pour se poursuivre jusqu'à 65 ans et peut avoir lieu plus tôt (travail des enfants) . Un jeune homme ou une fille peut arriver tardivement sur le marché du travail après avoir quitté l'école (la catégorie des chômeurs) en raison de l'incapacité du marché du travail d'absorber la main d'œuvre ou de l'inadéquation des compétences avec les besoins du marché ou pour d'autres raisons liées aux stratégies d'emploi.

**Le parcours de santé sexuelle et reproductive** : il commence dès l'atteinte de l'âge de la puberté, passe par la phase de la maturité biologique et se poursuit jusqu'après le mariage et la procréation.

**Le parcours de participation civile (parcours civique)**: Il débute par la préparation à la participation active et l'acquisition des compétences nécessaires pour cette participation à la vie publique et passe par un point important qu'est l'acquisition par le jeune la fille de tous les droits légaux et civils.

La stratégie se concentre sur quatre facteurs et variables de base qui affectent les choix des jeunes dans la construction des parcours de vie étant entendu que le parcours dépend de l'historique du jeune et est influencé par un ensemble de facteurs individuels, familiaux et sociétaux,

- **Le lieu de résidence** : le lieu de résidence (zones urbaines, rurale,) ou (la côte, le désert) influe sur les opportunités de l'éducation, du travail et de la participation civique et affecte la liberté des choix et l'efficacité du jeune. Il influe aussi sur le moment de la transition de l'adolescence à l'âge adulte. En effet, les comportements indiquent que, par rapport aux jeunes dans les zones urbaines, le passage du jeune homme fille rural(e) aux rôles des adultes est plus rapide (fin de la scolarité, travail précoce, mariage et constitution d'une famille)<sup>6</sup>.
- **Les conditions économiques et sociales de la famille** : telles que la relation familiale (séparation ou décès précoce de l'un des parents), et la situation économique de la famille (la pauvreté en tant que l'un des facteurs qui influent

---

<sup>6</sup> .

sur la vie du jeune) sont des facteurs influents sur les parcours de vie et sur les choix du jeune.

- **L'état de santé** : l'état de santé de l'individu l'accompagne depuis sa naissance et affecte ses parcours, ses choix et les changements qu'il traverse telles que les personnes handicapées ou les personnes atteintes de maladies chroniques pour lesquelles les conditions de santé influent sur le parcours scolaire et sur les choix du travail. Les conséquences de la situation sanitaire s'accroissent d'avantage en raison du manque ou l'insuffisance des services qui aident ces personnes vulnérables à avoir plus de choix et plus d'épanouissement tout au long de leurs parcours.
- **Le Genre** : le facteur genre (masculin ou féminin) affecte les parcours de vie, les choix que font les jeunes hommes et femmes, les transitions et leur timing. Il influe donc sur leurs rôles dans la société (chez les filles, par exemple, la transition vers la maternité est généralement plus précoce que celle des jeunes hommes vers l'étape de la paternité). Ainsi, la perception que la société se fait des rôles de chaque sexe a pour conséquences l'existence, pour chaque sexe, de services appropriés qui affectent la bonne transition des jeunes vers l'âge adulte.

## Annexe n° (2) Groupes de jeunes dans le contexte mauritanien

### Parcours d'enseignement et de formation professionnelles et technique

**Adolescents et jeunes non scolarisés** : au niveau primaire, leur nombre atteint 20% de l'ensemble des jeunes ; au collège, le pourcentage atteint 38%, et il augmente significativement au niveau secondaire, atteignant 64%, tandis que seulement 5% des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur. Ainsi l'accès à l'enseignement supérieur et la faiblesse des taux de réussite au baccalauréat constituent un défi supplémentaire, en particulier ces dernières années, avec l'impact de la pandémie **de Covid**.

**Jeunes analphabètes (15-24 ans)** : leur taux est d'environ 36 %, et il est plus élevé chez les filles, 47 %. Estimée à environ 297 000 garçons et filles analphabètes (15-24 ans), cette catégorie est également concentrée dans les zones rurales fragiles.

Parmi les autres catégories pour lesquelles il n'existe pas de données précises, on peut citer :

*Les jeunes garçons non scolarisés*

*Les filles non scolarisées*

*Les jeunes en situation de handicap non scolarisés ou en écoles privées*

*Les jeunes analphabètes dans le domaine de la technologie et de communication*

*Les jeunes ruraux non scolarisés.*

## Parcours d'entrée et d'accès au marché du travail

**Les adolescents de moins de 17 ans qui travaillent :** Il s'agit de la catégorie d'enfants qui travaillent et qui sont confrontés à un ensemble de risques sociaux, physiques et psychologiques. Les adolescents peuvent avoir abandonné l'école, ce qui augmente le degré de marginalisation et de vulnérabilité de ce groupe. Dans le contexte mauritanien, le travail des enfants touche environ 24 516 enfants âgés de 5 à 17 ans, soit 37,6% selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples de 2015. Parmi ceux-ci, 26,3% travaillent dans des conditions dangereuses. La prévalence du travail des enfants est également plus élevée dans les zones rurales (45%) que dans les zones urbaines (27%) 25. Le travail des jeunes enfants affecte d'autres parcours notamment sanitaires et sociaux.

**Les jeunes à faibles compétences techniques :** Le groupe de jeunes peu compétents rencontre des difficultés pour obtenir la première opportunité d'emploi et de promotion dans leur profession. Il s'agit généralement de nouveaux diplômés qui, en raison des mauvais résultats en matière d'éducation et de formation n'ont pas reçu une formation et une qualification adéquates pour le marché du travail,. Dans un sondage d'opinion qualitatif réalisé en 2017, il a été constaté que 50% des entreprises ont des difficultés à recruter des jeunes dotés de compétences technologiques et administratives spécialisées. La pandémie du Covid 19 a accru l'impact négatif sur les compétences et les aptitudes des jeunes.

En outre, l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences des jeunes, le manque d'opportunités d'emploi disponibles et l'incapacité du marché du travail à absorber les nouveaux jeunes demandeurs d'emploi à faible compétences techniques sont autant de facteurs qui augmentent le pourcentage de jeunes au chômage et en font un grand groupe dont la transition et l'accès au marché du travail sont retardés.

**La catégorie des jeunes chômeurs :** Il semble que cette catégorie ait connu une augmentation, ces dernières années. Enregistrant un taux de 14 % en 2012 contre 21 % en 2020 pour la tranche d'âge (14-24), elle devrait continuer à augmenter pendant la période de pandémie du Covid. Selon l'Agence nationale des statistiques et des analyses démographiques et économiques, 35% des chômeurs sont des jeunes de moins de 24 ans en 2017. Suivant les prévisions des statistiques de 2022, le taux de chômage pourrait augmenter dans la tranche d'âge (24-33 ans). Le pourcentage est plus élevé chez les filles que chez les jeunes hommes. Un tiers des jeunes chômeurs ont un niveau d'éducation primaire (35%) et 30% des chômeurs ont atteint le secondaire. Cela signifie que pour les personnes ayant fait des études secondaires, les femmes en particulier, l'accès au marché du travail est difficile. En tout état de cause, il n'existe pas de plus amples données sur les taux de chômage et sur les caractéristiques des jeunes chômeurs pas plus qu'il n'existe d'informations actualisées.

**Les jeunes en situation de sous-emploi :** le sous-emploi est une mesure de l'emploi et de l'utilisation de la main-d'œuvre dans une économie, qui examine dans quelle mesure la main-d'œuvre est utilisée en termes de compétences, d'expérience et de disponibilité de travail. Le travail qui relève de la catégorie du sous-emploi comprend les travailleurs hautement qualifiés mais occupant des emplois peu rémunérés ou peu qualifiés et les travailleurs à temps partiel qui préféreraient le travail à temps plein. Cela est différent du chômage puisque l'individu travaille mais pas à sa pleine capacité. L'enquête Emploi 2017 indique que le sous-emploi dû au manque d'heures de travail, constitue 6 % de l'emploi total, et que les jeunes (14-34 ans) constituent environ 47 % de cette catégorie.

**Parcours de la santé  
physique, psychologique  
et reproductive**

**Les jeunes handicapés et malades chroniques** : les informations sur ce groupe ne figurent pas dans les enquêtes et études disponibles.

**Les jeunes consommateurs d'alcool et de substances psychotropes** : N'existe pas d'informations précises sur la taille de ce groupe, sur son comportement et les risques auxquels il fait face, mais il existe des indications sur son augmentation en tant que phénomène, notamment à Nouakchott. Il est officiellement établi que la Mauritanie est seulement un pays de transit pour les stupéfiants.

**Filles mariées précocement, avant l'âge de 18 ans** : Selon une étude de l'UNICEF sur le mariage précoce dans les pays du Sahel en 2020, il a été constaté que le pourcentage de filles (20-24 ans) qui se sont mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans est d'environ 37% et que 18% parmi elles se sont mariées avant 15 ans.

**Les filles exposées à la violence** : 11,6 % des filles âgées de 15 à 19 ans sont victimes de violence physique. Pour les tranches d'âge plus avancées, il n'existe pas de statistiques officielles sur la violence physique à laquelle les filles sont exposées. Cependant, selon ONU-Femmes, environ 67 % des femmes sont soumises à des mutilations génitales féminines (MGF), ce qui illustre l'ampleur du phénomène.

Parmi les autres catégories pour lesquelles des informations précises ne sont pas disponibles, on peut citer :

Les jeunes souffrant de troubles mentaux

**Parcours de participation  
citoyenne et sociale**

**Les jeunes exposés à la discrimination sociale** : Il y a des indications que les jeunes hommes et les jeunes filles sont victimes de discrimination et d'intimidation sur la base raciale ou de l'origine ethnique. Mais n'existe pas de statistiques.

**Les jeunes et les adolescents mineurs** : n'existe pas de statistiques précises les concernant.

**Les adolescents et jeunes extrémistes**, n'existe pas de statistiques à leur sujet.

**Jeunes non actifs dans le volontariat et les activités civiques** : Il n'existe pas de statistiques les concernant.

**Autres catégories de  
jeunes**

**Les adolescents sans soutiens familiaux et orphelins** : En Mauritanie, les données sur les adolescents et les jeunes sans soutiens familiaux et les orphelins sont insuffisantes. Néanmoins, il existe un centre de protection et d'intégration sociale des enfants en Mauritanie. Créé en 2012, ce centre compte 7 antennes, a une

capacité totale d'accueil de 1220 enfants, reçoit les enfants tous les six mois, les prend en charge et les intègre dans les écoles, les familles et les centres de formation professionnelle.

**Les jeunes déplacés :** les documentations disponibles ne mentionnent pas de chiffres ou de statistiques relatifs à cette catégorie. Aussi les informations sur les effets sociaux économiques et politiques de cette situation n'existent pas. L'accent est mis uniquement sur la dimension des infrastructures nécessaires accompagner les jeunes.

**Les jeunes réfugiés :** selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile en 2020 en Mauritanie est d'environ 70 000. Selon le site Internet officiel du HCR, le HCR a fourni protection et assistance à 64 000 réfugiés maliens dans le camp de M'berra et à 5 700 réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones urbaines à Nouakchott et Nouadhibou (originaires principalement de la République centrafricaine, du Mali et de la Syrie). Parmi le total de réfugiés 17 252 sont des jeunes âgés de 15 et 30 ans.

### Annexe n° (3) Plan d'action opérationnel

## PLAN D'ACTION OPERATIONNEL TRIENNAL DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA JEUNESSE 2024-2030

### Rappel de la vision de la SNJ 2024-2030 :

*Tous le jeunes en Mauritanie ont les opportunités et les capacités d'assurer leur bien-être sont actifs dans la vie publique , contribuent au renforcement du développement national et sont soutenus par un secteur de la jeunesse professionnel et des institutions transversales fortes et inclusives.*

PLAN D'ACTION TRIENNAL DE LA SNJ 2024-2030		2024	2025	2026	Total en MRU	%
<b>AXE 1</b>	<b>AXE STRATEGIQUE N°1: LA PROMOTION DE LA JEUNESSE , DU SPORT, DES LOISIRS ET L'ENCADREMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>				<b>2 378 000 000</b>	<b>79,91934</b>
<b>Résultat n°1.1 :</b>	<b>Le secteur de la Jeunesse est organisé , efficace et professionnalisé</b>				<b>280 900 000</b>	<b>9,44043018</b>
<b>Objectif 1-1-1 : Organisation et institutionnalisation du secteur de la jeunesse</b>					<b>39 500 000</b>	
Action 1.1.1 -1	Promulgation d'une loi d'orientation Jeunesse et loisir	100 000	100 000	0	200 000	
Action 1.1. 1-2	Révision de l'Organigramme du Ministère en charge de la jeunesse en vue d'une meilleure prise en charge des besoins et aspirations des jeunes	100 000	0	0	100 000	



Action 1.1.1-3 :	Redéfinition des profils de postes du Ministère et limitation des nominations aux postes techniques aux techniciens cadres du domaine	100 000	0	0	100 000	
Action 1.1.1-4 :	Renouvellement du Réseau National des Associations de Jeunes (RENAJ) et de ses démembrements régionaux et départementaux	3 000 000	2 000 000	0	5 000 000	
Action 1.1.1-5	Mise en place d'un outil du suivi et évaluation de la stratégie nationale de la jeunesse	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	
Action 1.1.1-6 :	Opérationnalisation des Inspections départementales de la jeunesse et des Sports	1 000 000	0	0	1 000 000	
Action 1.1.1-7	Acquisition de 20 véhicule 4*4 pour les Délégations régionales de la jeunesse et des sport et les Directions Centrales	15 000 000	7 500 000	7 500 000	30 000 000	
Action 1.1.1-8	Adoption d'un décret portant statuts types des associations de jeunes	100 000	0	0	100 000	
<b>Objectif 1-1- 2 : Promouvoir les capacités institutionnelles (y compris les infrastructures) du Ministère en charge de la Jeunesse</b>					<b>79 000 000</b>	
Action 1.1.2	Inscription annuelle, au Budget du Ministère, d'un montant destiné au Fonctionnement et au financement d'un Programme Minimal d'Activités (PMA) par Délégation régionale, Inspection et Maison de jeunes	6 000 000	30 000 000	30 000 000	66 000 000	
Action 1.1.2	Elaborer une cartographie des structures socioéducatives afin d'assurer une couverture équitable des Willayas, :Moughtaas et communes	400 000	200 000	200 000	800 000	
Action 1.1.2	Adoption d'un arrêté portant Classement des maisons et centres de jeunes	100 000	0	0	100 000	
Action 1.1.2	Adoption d'un arrêté portant sur un modèle type de règlement intérieur de fonctionnement des infrastructures dédiées à la jeunesse	100 000	0	0	100 000	
Action 1.1.2	Renforcement continu des capacités des cadres du département chargé de la Jeunesse ,	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	

Action 1.1.3	formation des gestionnaires des infrastructures sur le modèle type de gestion et de fonctionnement des infrastructures de la jeunesse	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	
<b>Objectif 1-1 -3 Mise à niveau des capacités des intervenants auprès des jeunes et des animateurs</b>					<b>162 400 000</b>	
Action 1.1.3	sensibilisation et mobilisation sur la ( veille communautaire par les jeunes ) contre les fléaux qui menacent la société	2 000 000	5 000 000	5 000 000	12 000 000	
Action 1.1.3	Organisation de sessions de renforcement des capacités des associations sur la Gestion des projets et l'Entreprenariat ,	3 000 000	10 000 000	10 000 000	23 000 000	
Action 1.1.3	Octroi des motivations mensuelles aux encadreurs sportifs et socioéducatifs à travers un le volontariat contractuel	5 000 000	54 000 000	54 000 000	113 000 000	
Action 1.1.3	Formation et qualification des animateurs socioéducatifs	2 000 000	2 000 000	2 500 000	6 500 000	
Action 1.1.3	Recrutement d'animateur (socioéducatif, culturel et sportif) au sein des infrastructures de jeunesse	200 000	200 000	0	400 000	
Action 1.1.3	Réactiver et vulgariser la plateforme U- Reporte Mauritanie	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000	
Action 1.1.3	Organisations de sessions de renforcement de capacité au profit des intervenant auprès des jeunes (cadres, élus, OSC, Collectivités locales)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	
<b>Résultat n°1.2 :</b>	<b>Les jeunes sont actifs dans la vie publique et contribuent à la prise de décision à tous les niveaux, local et national</b>				<b>288 800 000</b>	<b>9,70593178</b>
<b>Objectif 1-2-1 : Renforcer la participation citoyenne des jeunes dans la vie associative</b>					<b>65 300 000</b>	
Action 1.2.1 :	Organisation de sessions de formation sur la vie associative jeune et renforcement des capacités des membres des associations sur la gestion des associations et l'élaboration des plans d'actions	1 000 000	5 000 000	5 000 000	11 000 000	
Action 1.2.1 :	Favoriser et encourager la spécialisation des associations des jeunes	100 000	100 000	100 000	300 000	
Action 1.2.1 :	Organisation de sessions de formation sur la Santé reproductive , la Santé mentale, l'Immigration clandestine, la Sécurité routière	1 000 000	10 000 000	10 000 000	21 000 000	

Action 1.2.1 :	Incitation des Entreprises publiques et privées à investir dans le secteur de la jeunesse, des sports et des loisirs	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	
Action 1.2.1 :	Organisation de rencontres d'échange entre les jeunes des différentes communautés en vue de renforcer la cohésion sociale	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	
Action 1.2.1 :	Favoriser et encourager la participation des jeunes filles aux instances de pilotage du mouvement associatif (CNJ, RENAJ et RERAJ)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	
Action 1.2.1 :	Création de clubs scolaires dans les établissements secondaires (collège et Lycée) pour permettre aux jeunes élèves de développer des activités culturelles et récréatives (sport, culture et loisirs)	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	
Action 1.2.1 :	Célébrations de la journée Internationale de la Jeunesse (12 aouta)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	
<b>Objectif 1 -2-2 : Promouvoir l'écosystème de l'action de volontariat des jeunes</b>					<b>66 500 000</b>	
Action 1.2.2	Adoption de la loi organisant l'action volontaire en Mauritanie pour combler le vide juridique	500 000	500 000	500 000	1 500 000	
Action 1.2.2	Organisation de campagne de reboisement d'espaces publics par les volontaires jeunes	3 000 000	5 000 000	5 000 000	13 000 000	
Action 1.2.2	Encourager la participation des jeunes à la lutte contre l'insalubrité et l'incivisme dans leurs villes	2 000 000	10 000 000	5 000 000	17 000 000	
Action 1.2.2	Mise à jour et vulgarisation de la plateforme numérique de volontariat	500 000	500 000	500 000	1 500 000	
Action n°2.1.3	Organisation des caravanes nationales de jeunes sur le civisme et la citoyenneté	3 000 000	5 000 000	5 000 000	13 000 000	
Action 1.2.2	Constitution et formation dans chaque capitale de wilaya d'une cohorte de 200 jeunes volontaires	500 000	10 000 000	10 000 000	20 500 000	
<b>Objectif 1-2-3 Soutenir les organisations et initiatives de la jeunesse pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.</b>					<b>157 000 000</b>	
Action 1.2.3	Organisation des rencontres entre les jeunes et les autorités locales, régionale et nationale	5 000 000	6 000 000	7 000 000	18 000 000	

Action 1.2.3	Mise en place d'une plateforme des associations des jeunes de Mauritanie (répertoire, information, communication, etc.)	1 000 000	3 000 000	2 000 000	6 000 000	
Action 1.2.3	organisation des rencontres annuelles entre les jeunes porteurs de projets innovant et les acteurs concernés	6 000 000	6 000 000	7 000 000	19 000 000	
Action 1.2.3	Révision à la hausse du montant des subventions annuelles allouées aux initiatives et associations de jeunes	15 000 000	30 000 000	50 000 000	95 000 000	
Action 1.2.3	Renforcement de l'engagement des jeunes dans les efforts de lutte contre le changement climatique (LCOY Mauritanie)	6 000 000	6 000 000	7 000 000	19 000 000	
<b>Résultat n°1.3 :</b>	<b>Le secteur des Loisirs et du Sport est moderne, diversifié et accessible à tous les jeunes</b>				<b>1 808 300 000</b>	<b>60,7729793</b>
<b>Objectif 1- 3-1 : Promouvoir le sport de masse pour le développement (S4D Sport For Développement) et pour atteindre les objectifs de développement durable</b>					<b>550 000 000</b>	
Action n° 1.3.1 :	Financement d'un Programme de Relance et de Vulgarisation des Jeux et Sports traditionnels	1 000 000	10 000 000	10 000 000	21 000 000	
Action n° 1.3.1	Organisation de sessions de formation au profit des acteurs du secteurs des Loisirs	1 000 000	3 000 000	5 000 000	9 000 000	
Action n° 1.3.1	Organisation annuelle de colonies de vacances régionales et nationales	3 000 000	15 000 000	15 000 000	33 000 000	
Action n° 1.3.1	Délivrance à chaque sportif , tel que prévu par la Loi 2016 du 29 juillet 2016 sur le développement des sports, une assurance contre les risques de la pratique sportive	1 000 000	1 000 000	30 000 000	32 000 000	
Action n° 1.3.1	Organisation de compétitions sportives amicales au niveau local régional et national	30 000 000	200 000 000	200 000 000	430 000 000	
Action n° 1.3.1	Organisation d'activités de loisirs à l'occasion des fêtes nationales	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000	
<b>Objectif 1-3-2 : Mettre à niveau les infrastructures pour avoir des espaces récréatifs sûrs et les rendre accessibles à tous les jeunes.</b>					<b>1 186 000 000</b>	
Action n° 1.3.2	Construction et équipement de sièges pour les Délégations Régionales du Ministère	20 000 000	35 000 000	35 000 000	90 000 000	

Action n° 1.3.2	Construction et équipement d'infrastructures de Sports et des loisirs	20 000 000	500 000 000	500 000 000	1 020 000 000	
Action n° 1.3.2	Construction de trois 3 Centres de loisirs et de Colonie de vacances	10 000 000	30 000 000	30 000 000	70 000 000	
Action n° 1.3.2	Construction des auberges de jeunes annexés aux aisons des jeunes	1 000 000	2 000 000	3 000 000	6 000 000	
<b>Objectif 1-3-3- Renforcer les capacités des animateurs et des encadreurs.</b>					<b>34 000 000</b>	
Action n° 1.3.3	Certification d'un diplôme d'animateur (socioéducatif, culturel et sportif)	1 000 000	2 000 000	3 000 000	6 000 000	
Action n° 1.3.3	Formation de 1000 animateurs socioéducatifs culturels et sportifs	1 000 000	2 000 000	3 000 000	6 000 000	
Action n° 1.3.3	Développement d'une offre de formation à l'ISJS pour les jeunes leaders, les animateurs de la jeunesse, des sports et des loisirs	2 000 000	10 000 000	10 000 000	22 000 000	
<b>Objectif 1.3.4 : Promouvoir le secteur du sport comme vecteurs de santé et d'unité nationale.</b>					<b>38 300 000</b>	
Action n° 1.3.4	Recensement de tous les clubs de sport , cartographie et catégorisation	1 000 000	3 000 000	4 000 000	8 000 000	
Action n° 1.3.4	Soutenir l'organisation des compétitions scolaires départementales ,régionales et nationales	5 000 000	5 000 000	6 000 000	16 000 000	
Action n° 1.3.4	Organiser une campagne de sensibilisation sur les bienfaits de la pratique sportive	5 000 000	1 000 000	2 000 000	8 000 000	
Action n° 1.3.4	Créer le fonds national de développement des sports prévu par la loi sur le développement du sport	100 000	100 000	100 000	300 000	
Action n° 1.3.4	Organisation des sessions de formation au profit des entraîneurs de quartiers dans les différentes disciplines prioritaires	1 000 000	2 000 000	3 000 000	6 000 000	
<b>AXE2</b>	<b>AXE STRATEGIQUE N°2: L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES JEUNES A TRAVERS LES DIFFERENTS SECTEURS</b>				<b>597 500 000</b>	<b>20,08066</b>
Résultat n°2.1 :	Les jeunes possèdent des facteurs de protection qui assurent la sécurité de leur transition dans les différents parcours de vie				499 400 000	

<b>Objectif 1-2-1 : Renforcer les capacités des jeunes en général et des groupes vulnérables (jeunes analphabètes - jeunes en déperdition scolaire- jeunes déscolarisés) en particulier à obtenir une éducation de qualité et des compétences professionnelles et sociales</b>						<b>288 000 000</b>
Action n°2.1.1	Création et équipements de 15 centres d'écoute et d'incubation des jeunes et aménagement des centres existants pour un meilleur accès à l'information	3 000 000	35 000 000	35 000 000	73 000 000	
Action n°2.1.2	Organisation d'activités dans les centres d'écoute et d'incubation des jeunes en faveurs des jeunes déscolarisés,	5 400 000	10 800 000	10 800 000	27 000 000	
Action n°2.1.3	Intervention de religieux et de psychologues dans/et pour les centres d'écoute et d'orientation des jeunes	2 000 000	3 000 000	3 000 000	8 000 000	
Action n°2.1.4	organisation des formations professionnelles accélérées dans le domaine de photographie, montage , media numériques au profit de jeunes amateurs	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000	
Action n°2.1.5	Mise en place de centres spécifiques pour les jeunes filles vulnérable	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000	
<b>Objectif 1-2-2 : Accompagner les groupes de jeunes vulnérables (jeunes hors de l'école et sans emploi, jeunes chômeurs) dans l'accès au marché du travail</b>						<b>84 800 000</b>
Action n°2.1.2	Mettre en place une base de données pour les métiers porteurs et valoriser l'autoformation ( l'apprentissage sur le tas) pour les jeunes hors de l'école	100 000	100 000	100 000	300 000	
Action n°2.1.3	renforcement et consolidation des programmes et projets de valorisations de métiers et certification de diplômes pour certains métiers	1 500 000	3 000 000	3 000 000	7 500 000	
Action n°2.1.2	Organisation d'un Forum annuel de l'employabilité des jeunes	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	
Action n°2.1.2	Organisation d'un Forum national Etat/Institutions de financement/ Jeunes entrepreneurs sur les mécanismes de financement des projets des jeunes entrepreneurs	5 000 000	6 000 000	6 000 000	17 000 000	

Action n°2.1.2	Encourager et appuyer la participation des jeunes aux stages et formation à l'Etranger et au niveau national	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000	
Action n°2.1.2	Sensibilisation des jeunes sur les spécialités professionnelles recherchées sur le marché du travail	20 000 000	5 000 000	5 000 000	30 000 000	
<b>Objectif 1 -2-3-: Renforcement et mise à niveau des services de santé mentale et de santé de la reproduction pour les jeunes, en particulier les groupes vulnérables (jeunes mariées - jeunes en situation de handicap - jeunes avec des troubles mentaux)</b>					<b>63 800 000</b>	
Action n°2.1.3	Mise en place de centres pour les jeunes ayant des besoins spécifiques	3 000 000	30 000 000	30 000 000	63 000 000	
Action n°2.1.4	Signature de conventions entre les centres d'écoute jeunesse et les centres de santé en vue d'une meilleure prise en charge de la santé reproductive et mentale des jeunes dans la localité	200 000	0	0	200 000	
Action n°2.1.5	Organisation de session de formation dans le domaine de la santé mentale des jeunes	200 000	200 000	200 000	600 000	
<b>Objectif 1-2- 4 : développer des opportunités alternatives et des facteurs de protection pour les groupes vulnérables (jeunes réfugiés - jeunes délinquants - sujets à discrimination sur la base du sexe ou des origines communautaires) dans le parcours de la participation civique et de la citoyenneté.</b>					<b>62 800 000</b>	
Action n°2.1.4	Organisation de sessions de formation au profit des jeunes usagers du numérique et des réseaux sociaux sur l'utilisation responsable du numérique : les dangers et les risques	3 000 000	5 000 000	5 000 000	13 000 000	
Action n°2.2.2	Etablissement de partenariats visant l'amélioration des relations entre les force de sécurité et les associations des jeunes pour assurer une meilleure sécurité des populations	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	
Action n°2.1.4	Mise en place d'un programme d'obtention de permis de conduire par des jeunes (conduite responsable et encadrée)	3 000 000	5 000 000	10 000 000	18 000 000	
Action n°2.1.4	Production de vidéos, flyers, affiches, témoignages visant à lutter contre la criminalité et la délinquance des jeunes	2 000 000	3 000 000	3 000 000	8 000 000	

Action n°2.1.3	Mise en place des structures de soutien et de réhabilitation des jeunes en difficulté(enfant de la rue , les jeunes en conflit avec la loi )	2 000 000	3 000 000	3 000 000	8 000 000	
	des rencontres nationales entre les jeunes Mauritanien et les jeunes migrants en Mauritanie sur le vivre ensemble et la cohésion sociale	300 000	300 000	300 000	900 000	
Action n°2.1.4	organisation des caravanes sur le vivre ensemble et la lutte contre la discrimination	300 000	300 000	300 000	900 000	
Action n°2.1.4	Mettre en place des programmes de lutte contre la délinquance, la consommation des drogues et la criminalité juvénile	2 000 000	3 000 000	3 000 000	8 000 000	
Résultat n°2.2 :	<b>Les institutions en lien avec les questions de jeunesse coopèrent et travaillent en parfaite coordination les unes les autres</b>				<b>28 100 000</b>	
<b>Objectif 2-2- 1 : Créer un réseau d'acteurs et de parties prenantes sur les questions de la jeunesse dans les multiples secteurs (éducation et formation professionnelle - emploi et entrepreneuriat - participation citoyenne - santé)</b>					<b>21 600 000</b>	
Action n°2.2.1	Organisation d'une table ronde annuelle autour de la thématique jeunesse	100 000	100 000	100 000	300 000	
Action n°2.2.1	Rencontre annuelle entre les représentants des jeunes et S.E.M. Le Président de la République et son gouvernement	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	
Action n°2.2.1	Mise en place d'un groupe parlementaire jeunesse au sein de l'assemblée nationale	100 000	100 000	100 000	300 000	
Action n°2.2.1	Organisation de Forums régionaux de jeunes sur le développement local ( Autorités, PTFs et des Représentants des Jeunes)	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	
Action n°2.2.1	Mise en place d'un Comité de jeunes au niveau régional, départemental et local, chargés de suivi de la la Stratégie nationale de la jeunesse (SNJ)	3 000 000	0	0	3 000 000	
<b>Objectif 2 -2- 2 : Mener un plaidoyer au niveau national, sous régional et international pour la cause de la jeunesse</b>					<b>6 500 000</b>	



Action n°2.2.2	Opérationnalisation de l'initiative YouthConnekt Mauritanie comme cadre de coordination entre le Ministère en charge de la jeunesse et les autres départements ministériels et partenaires concernés par la questions de la jeunesse	500 000	500 000	1 000 000	2 000 000	
Action n°2.2.2	Réunion mensuelle de concertation entre la Délégation régionale de Jeunesse / Communes/ Réseau régional des Associations des jeunes :	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000	
<b>Résultat n°2.3 :</b>	<b>Les stratégies et politiques publiques sont inclusives et soutiennent les jeunes en Mauritanie</b>				<b>70 000 000</b>	<b>2</b>
<b>Objectif 2-3- 1 : Inclure des indicateurs liés à la jeunesse dans toutes les Stratégies et politiques Sectorielles</b>					<b>70 000 000</b>	
Action n° 2.3.1	Renforcement des capacités des jeunes leaders et des organisations des jeunes dans le domaine de plaidoyer et communication sur la problématique de la jeunesse	1 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	
Action n° 2.3.1	Mener une étude sur les mobiles d'émigration chez les jeunes	1 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	
Action n° 2.3.1	Campagnes de sensibilisation des populations sur la Citoyenneté	1 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	
Action n° 2.3.1	Participation des jeunes aux rencontres sous régionales et internationales sur la jeunesse	1 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	
Action n° 2.3.1	Mener une étude sur la situation des jeunes et adolescents en Mauritanie	1 000 000	3 000 000	3 000 000	7 000 000	
Action n° 2.3.1	Organiser des rencontres de concertation et de dialogue entre les autorités départementales, régionales et les jeunes	5 000 000	15 000 000	15 000 000	35 000 000	
<b>TOTAL GENERAL (MRU)</b>					<b>2 975 500 000</b>	

